

Pédophilie dans la presse écrite québécoise : la construction d'un problème social récurrent

Stéphanie Dubé

Thèse soumise à l'université d'Ottawa dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise en criminologie

Département de criminologie
Faculté des Sciences sociales
Université Ottawa

© Stéphanie Dubé, Ottawa, Canada, 2020

Remerciements

Une thèse de maîtrise c'est toute une aventure. On se questionne, on se compare, on fonce, on se perd, on recommence, on stresse, on rit, on fête, on pleure... Et on finit par finir ! Lorsqu'on termine, cette montagne russe d'états d'âme semble très loin derrière nous. Pourtant elle aura duré deux ans.

Deux ans à forcer mon mari Rémi à relire ma thèse. Deux ans à le harceler de questions du genre : « aimes-tu ça ? », « ce n'est pas bon hein ? », « qu'est-ce que tu changerais toi ? ». Deux ans à téléphoner religieusement à ma belle-mère Réjane afin qu'elle me corrige. Deux ans de soirées arrosées avec ma chère Cécile, à rêvasser qu'un jour se sera bel et bien terminé. Deux ans à chialer à ma meilleure amie Raphaëlle que c'est donc bien difficile, mais que je suis donc bien capable. Deux ans à envoyer mes chapitres à la dernière seconde, de la dernière minute, à mon superviseur Patrice. Deux ans à faire croire à mes collègues que tout se passe parfaitement bien et que tout est sous contrôle. Bref, deux ans d'aide et de soutiens en provenance de personnes incroyables à qui je dois, pour le moins, des remerciements.

Alors à vous spécialement, Rémi, Réjeanne, Cécile, Raph et Patrice, je vous dis un sincère et GRAND merci. En espérant que votre support et vos conseils seront encore au rendez-vous tout au long de cette nouvelle aventure académique qu'est le doctorat.

Résumé

En 2019, les « affaires pédophiles » font encore régulièrement manchette dans les journaux québécois. Notre thèse propose donc une analyse actuelle du discours de la presse écrite sur la question de la pédophilie et du pédophile, et ce, à travers trois grands quotidiens : *Le Soleil*, *La Presse* et *Le Devoir*. Contrairement à ce que prétend la littérature scientifique, la pédophilie n'est plus simplement abordée tel un crime immonde à réprouver. Elle est aussi associée à un tabou social pouvant nuire à la liberté d'expression artistique. Ceci dit, ce phénomène renvoie encore et toujours à un problème très grave sur lequel le citoyen se doit absolument d'intervenir. En effet, la manière dont les journaux traitent la pédophilie laisse croire que les pédophiles ont désormais infiltré nos organes de contrôle social. Cette perte de confiance à l'endroit des autorités officielles se traduit notamment par une mise en avant de l'action citoyenne dans la « lutte aux pédophiles » ou autrement dit, par la promotion de parents justiciers et de victimes héroïques s'étant eux-mêmes faits justice. À cet égard, la représentation de certains acteurs sociaux nous renseigne sur ce qui est jugé désirable et sur les interventions appropriées en matière de pédophilie. Les pédophiles ne sont plus considérés par la presse comme étant les seuls coupables de ce problème social. Tous ceux et celles qui n'interviennent pas suffisamment le sont tout autant, donnant lieu au phénomène des mères complices et des autorités (sociales et parentales) incapables. Enfin, et à l'instar des études récentes sur les médias, on note une grande part de subjectivité journalistique dans nos articles. Effectivement, les auteurs n'hésitent pas à partager leurs opinions et leurs états d'âme en ce qui concerne l'univers de la pédophilie, favorisant du même coup ce que Taguieff (2006) appelle des logiques conspirationnistes.

Table des matières

Remerciements	ii
Résumé	iii
Table des matières	iv
Introduction	01
Chapitre 1 : la nouvelle journalistique et ses transformations récentes	05
1.1 Les médias	07
1.2 Mise en forme de la nouvelle	10
1.3 Construction des problèmes sociaux	13
Chapitre 2 : la pédophilie dans les médias, ce qu'en disent les chercheurs	16
2.1 Cinquante ans de pédophilie dans la presse	18
2.2 La nouvelle criminelle	26
2.2.1 Panique morale	29
2.2.2 Un risque pour les jeunes	31
2.2.3 Pédophiles	34
2.2.4 Victimes	38
Chapitre 3 : Méthodologie	41
3.1 Méthode d'échantillonnage	45
3.2 Cadre d'analyse	47
3.2.1 Assumptions	47
3.2.1 Représentation des acteurs sociaux	50

3.2.1 Comptabilisation des données.....	53
---	----

Chapitre 4 : Analyse de la pédophilie dans la presse **56**

4.1 Du crime pédophile à la justice morale.....	58
4.1.1 Les parents.....	62
4.1.2 Les victimes.....	69
4.1.3 Synthèse.....	73
4.2 Un tabou à lever.....	74
4.2.1 Synthèse.....	81
4.3 Les visages du pédophile.....	82
4.3.1 Le prédateur.....	84
4.3.2 L'homme de foi pervers.....	88
4.3.3 La célébrité déchue.....	94

Conclusion **100**

Références bibliographiques **106**

Travaux cités.....	106
Journaux cités.....	113

Annexes **114**

Annexe-A.....	114
Annexe-B.....	115

Introduction

Une mère avoue avoir autorisé un pédophile à agresser sa fille (La Presse, 17-11-03) - Une enquête accuse 300 prêtres de pédophilie (Le Devoir, 18-08-15) - Pédophile repent ou prédateur incorrigible ? (Le Soleil, 19-08-17)

Depuis les années 2000, le Québec est marqué par son lot de polémiques médiatiques à teneur « pédophile » (Bédard et Sallée, 2015). À titre d'exemple, on peut penser à l'affaire Cédrika Provencher¹ ou encore à la controverse de Jean-François Harrison² pour lesquelles on pouvait lire de grands titres du genre : « un pédophile en cavale » (Journal de Montréal, 2015), « complice de pédophilie » (Le Soleil, 2009). Apparemment, le même phénomène fut aussi observable en Europe francophone, où il y eut notamment un gros *buzz* médiatique concernant l'affaire du réseau pédophile d'Angers³. Plusieurs chercheurs se sont d'ailleurs intéressés à ce phénomène et ont souligné que les mots pédophile et pédophilie faisaient l'objet d'une importante focalisation médiatique, particulièrement observable à travers les journaux français et belges (Boussaquet, 2008; Waynber, 2011; Paquette, 2011; Verdrager, 2013; Ambroise-Rendu, 2014, 2015). L'usage ordinaire de ces termes apparaît ainsi avoir une certaine popularité

¹La disparition de Cédrika Provencher fut une énorme polémique au Québec, qui s'étale sur huit ans, soit de 2007 à 2015. Bien que les ossements de la jeune fille aient été retrouvés, on ne connaît, pas à ce jour, la cause de sa disparition.

² Jean-François Harrison, un comédien surtout connu dans l'émission jeunesse *Une grenade avec ça?*, fut accusé en 2009 de possession, distribution et importation de pornographie juvénile,

³ Une affaire criminelle française, très médiatisée, dans laquelle soixante-six personnes furent accusées d'avoir abusé sexuellement de quarante-cinq enfants (âgés de 6 mois à 12 ans) et de les avoir violés de 1999 à 2001.

au sein de l'espace médiatique francophone. Ce sera l'intérêt principal de cette thèse : la pédophilie dans les journaux québécois.

Un coup d'œil rapide à l'intérieur des quotidiens⁴ accessibles à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) a révélé que durant les deux dernières années seulement (2018-2019), les mots *pédophile* et *pédophilie* ont été en tête d'affiche plus de 250 fois et que ces mêmes mots étaient présents dans le corps d'un article plus de 375 fois. La récurrence de ces termes dans le monde journalistique du Québec apparaît donc être toujours d'actualité.

À première vue, il semble y avoir un certain flou médiatique quant aux domaines auxquels sont référés la pédophilie et le pédophile dans les journaux. Ils sont tantôt analogues à des actes criminalisés, tantôt à des troubles psychiques, bien qu'ils soient absents du Code criminel et aient été retirés de la plus jeune version du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. On peut dès lors se demander à quoi la presse fait référence lorsqu'elle traite de la pédophilie et du pédophile.

Plusieurs chercheurs s'entendent pour dire que l'utilisation médiatique de ces termes traduit majoritairement des caractères problématiques et non souhaitables (Jenkins, 1996, 1998 ; Ambroise-rendu, 2014). « Pedophilia has been framed as an escalating problem, capturing the imagination of the media, and the general public alike » (Kohm & Greenhill, 2011, p. 195). Ambroise-Rendu (2010) soutient même que la

⁴ Les quotidiens québécois accessibles à la BANQ sont : *24 heures Montréal*, *Le Devoir*, *Écrivains québécois*, *Métro*, *Le Nouvelliste*, *La Presse*, *Le Quotidien*, *Le Soleil*, *La Tribune* et *La Voix de l'Est*.

représentation médiatique de la pédophilie et du pédophile incarnerait la pire des menaces pour la société. Ces diverses références à une condition indésirable nous amènent à considérer ces phénomènes comme étant de l'ordre des problèmes sociaux.

Étant donné leur récurrence toujours actuelle à l'intérieur de la presse écrite et leur association à des connotations négatives, nous trouvons dès lors pertinent d'examiner de plus près comment les quotidiens québécois ont contribué au cours de l'année 2019 à problématiser socialement le phénomène de la pédophilie et du pédophile. En d'autres mots, cette thèse à visée surtout empirique s'intéresse à la contribution des médias de masse dans la construction sociale des problèmes sociaux, et ce, en portant une attention particulière au phénomène de la pédophilie et du pédophile. Notre démarche s'inscrit donc clairement dans l'analyse des problèmes sociaux. Concrètement, nous souhaitons saisir : *comment le phénomène de la pédophilie et du pédophile est construit en tant que problème social par les quotidiens québécois ?* Dans cette mesure, nous pourrions nous questionner afin de savoir : qu'est-ce qui est identifié comme relevant de la pédophilie ? Qu'est-ce qui est considéré comme problématique ? Qu'est-ce qui est sous-entendu lorsque la presse traite de pédophilie ? À quels acteurs ces journaux accordent-ils la parole et comment ? L'étude de ces diverses composantes nous permettra de mieux comprendre comment certains événements en viennent, au détriment d'autres, à être définis comme étant un problème social.

Dans l'optique de répondre à ces différentes questions, nous conduirons une analyse textuelle critique, inspirée de très près de celle que propose Fairclough (2003). Ceci étant dit, contrairement à Fairclough (2003), nous ne porterons pas d'attention

particulière à l’articulation du pouvoir dans le discours mais plutôt à la mise en mots (et en maux) du phénomène médiatique qu’est la pédophilie. Notre intention consiste essentiellement à comprendre comment les appellations pédophilie et pédophile sont problématisées par la presse écrite québécoise. Par appellation, nous référons ici à la manière dont les journaux mobilisent les termes pédophile et pédophilie pour faire état d’un problème social.

Les pages qui suivent se divisent en quatre chapitres. Afin d’établir des bases communes à la compréhension de notre recherche, le premier chapitre porte sur le rôle attribuable à la presse écrite, particulièrement dans la mise en forme de la nouvelle et dans la construction sociale des problèmes sociaux. Inévitablement, nous définirons ce que nous entendons par « problème social » et les raisons spécifiques qui nous amènent à identifier le phénomène de la pédophilie et du pédophile en tant que tel. Le second chapitre explore, quant à lui, les recherches antérieures ayant été faites sur le thème de la couverture médiatique de la pédophilie et du pédophile. Notre méthodologie, prenant place au troisième chapitre, traite des concepts et des indicateurs mobilisés pour effectuer une analyse textuelle critique. Nous y abordons les choix ayant motivé notre corpus empirique et les différentes modalités qui seront analysées. Le dernier chapitre est dédié à la présentation de nos résultats d’analyse et culmine avec une discussion conclusive.

Chapitre 1 :

La nouvelle journalistique et
ses transformations récentes

Cette recherche veut étudier la représentation de la pédophilie et du pédophile dans la presse écrite québécoise afin de mettre en évidence la manière dont ces phénomènes sont problématisés par ce média social. À la manière de Greco et Corriveau (2014) qui ont étudié les stratégies rhétoriques et argumentatives des médias torontois dans la construction du leurre d'enfants sur Internet en tant que problèmes sociaux, nous émettons le postulat que les médias sont des acteurs sociaux et producteurs de revendications influençant la création de problèmes sociaux, dans ce cas-ci le pédophile et la pédophilie. Nous ne prétendons donc pas que les médias fabriquent eux-mêmes les problèmes sociaux, mais plutôt qu'ils contribuent assurément à leur création, ne serait-ce qu'en les abordant. Par problèmes sociaux, nous référons principalement à la définition offerte par Spector et Kitsuse (2001), soit des phénomènes sociaux qui sont « conceived as products of social processes in which members of a group, community or society perceive, interpret, evaluate, and treat behaviors, persons and conditions as problems » (p. 60).

À cet égard, nous rappelons que notre thèse ne vise pas à vérifier ou non l'ampleur du phénomène étudié, à déterminer si celui-ci est amplifié/déformé par les médias écrits ou encore à comprendre la réception qu'en ont/auront les lecteurs. Elle porte sur l'analyse discursive/textuelle des médias écrits québécois afin de comprendre comment ceux-ci mettent en mots (et en images), autrement dit construisent médiatiquement la pédophilie pour en faire ce que nous désignons comme un problème social.

Étudier le traitement médiatique d'un phénomène oblige bien souvent les chercheurs à se positionner sur le rôle des médias dans le traitement de la nouvelle

(Fourquet-Courbet & Courbet, 2009). C'est ce que nous ferons au cours des prochaines lignes. Nous verrons la mécanique particulière attribuable à la presse écrite, et ce, selon les transformations récentes que connaît l'univers journalistique. Autrement dit, nous exposerons comment les phénomènes d'hyperconcurrence et de subjectivité influencent la mise en forme de la nouvelle et la création des problèmes sociaux.

1.1 Les médias

Plusieurs courants peuvent être mobilisés pour penser les médias. Potvin (2008) en distingue deux : l'école de Francfort et l'école libérale. Le premier concevrait les médias tel un quatrième pouvoir ayant la capacité d'influencer ou de légitimer les décisions de l'État de manière à renforcer les rapports inégalitaires préexistants (Fairclough, 1995). Le second verrait le rôle des médias comme une responsabilité démocratique d'informer et de critiquer. Le fait est que cette idée d'un journalisme neutre, existant dans le seul but d'informer, a été (et est encore) beaucoup remise en question.

Selon les tenants de cette théorie, les journalistes rapporteraient des faits de façon objective dans une simple visée informative (Surette, 1992). D'autres disent plutôt que le journalisme a surtout besoin d'un cadre s'organisant autour de « valeurs qui rassemblent », « de référents communs » pour obtenir une visibilité. Ce sont ces cadres qui concéderaient aux journalistes une apparence de neutralité (Hall & al., 1978). Suivant ce raisonnement, l'objectivité est une valeur fondamentale, voire un pilier idéologique au journalisme, référant tantôt à des faits véritables (Christians & al., 2009), tantôt à une méthode (Kovach & Rosenstiel, 2001). L'adhésion à cette valeur influencerait la

compréhension (et donc la définition) qu'ont les journalistes par rapport à leur métier (Blaagaard, 2013).

Certains auteurs, tels que Rushkoff (1996), critiquent fortement cette prétention à la neutralité. Selon lui, les médias sont le fruit d'une manipulation volontaire. L'information choisie et véhiculée à travers ceux-ci serait méthodiquement planifiée par des stratèges. « Clever young media strategists with new, usually threatening ideas need to invent new nonthreatening forms that are capable of safely housing these dangerous concepts until they have been successfully delivered to the American public as part of our daily diet of mainstream media » (Rushkoff, 1996, p. 7).

Autrement dit, les institutions médiatiques manipuleraient l'information afin d'inciter les lecteurs à la pensée dominante du pouvoir institutionnel. Dans ce même ordre d'idées, nombreux sont ceux qui ont dénoncé les liens étroits qu'entretiennent la police et la presse écrite, les soupçonnant de par leur collaboration d'encourager mutuellement leur bureaucratie (Parent, 1987 ; Dowler & al., 2006 ; Beauchesne, 2014). D'un côté, les policiers fourniraient aux journalistes des informations croustillantes et exclusives sur « la lutte au crime », idéales pour la vente de journaux, et de l'autre, en faisant des policiers les justiciers du crime, ceux-ci gagneraient en retour plus en effectif et en pouvoir (Parent G.-A. , 1987). À titre d'exemple, Dowler et al. (2006) soutiennent que la forte médiatisation du meurtre et de l'agression sexuelle de la jeune torontoise Holly Jones en 2003 a été l'occasion parfaite pour la police de réclamer un registre des délinquants sexuels, et ce, bien que le coupable en fût à sa première infraction.

Indépendamment des critiques susmentionnées, Charaudeau (2005) affirme de son côté que l'on se doit de reconnaître le rôle fondamental joué par les médias dans la démocratie : ils informent la population sur ce qui se passe dans le monde et offrent un espace aux débats. Il spécifie cependant qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que les médias choisissent ce qui est dévoilé et la manière dont ce voile est levé, « ce qui conduit l'auteur à conclure que les médias informent tout en déformant, même s'il n'y a pas toujours une réelle intention manipulatrice » (Charaudeau, 2005, p. 213). L'un des effets paradoxaux de cette volonté de transparence et d'information serait qu'en diffusant des nouvelles mettant par exemple en vedette les services secrets, les réseaux internationaux terroristes ou encore les complots politico-financiers déjoués, les médias contribueraient à nourrir l'imaginaire de la conspiration, sans être pour autant eux-mêmes des agents comploteurs (Taguieff, 2006). Cette quête de « tout révéler » encouragerait un sentiment de méfiance, de suspicion et d'inconnu. Comme si la réalité n'est jamais ce qu'elle paraît être, comme si la vérité est autre part (Taguieff, 2006). En produisant des nouvelles révélant les mensonges de grandes organisations, le journalisme détiendrait des zones obscures occupées par des idées de complots⁵ (Park & Sang Jin, 2011).

Fairclough (2003) offre une compréhension beaucoup plus large des médias, à laquelle nous adhérons. Selon lui, en sélectionnant ce qui est divulgué de ce qui ne l'est

⁵« Un complot est un projet concerté secrètement contre la vie ou la sûreté de quelqu'un ou d'un groupe de personnes, ou contre une institution. Il présuppose l'existence d'un accord secret ou d'une entente secrète entre plusieurs personnes, qu'on appelle souvent conspiration, accord ou entente dirigé(e) contre quelqu'un ou quelque chose » (Taguieff P.-A. , 2006)

pas, les médias agissent à titre d'acteurs sociaux inscrits dans un certain contexte et donc, incapables de neutralité. À travers cette sélection, ils créent et façonnent la nouvelle présentée, jouant ainsi un certain rôle dans la construction d'une vision du monde (Fairclough, 1995a). Nous croyons donc que les médias ont effectivement le pouvoir d'influencer les connaissances, les croyances, les relations et les identités sociales, mais surtout qu'ils ont la capacité de représenter les choses d'une certaine manière (Fairclough, 1995a). Ceci étant dit, l'information choisie et transmise n'est pas une création de toute pièce (ni par son contenu ni par sa méthode) ; elle répond à des attentes sociétales et à un certain mode organisationnel, car les médias sont en soi aussi influencés par leur contexte socioéconomique. Afin de bien saisir le traitement médiatique de la pédophilie et du pédophile, il apparaît pertinent de porter une attention à la « mécanique » actuelle de la presse écrite.

Depuis les dernières années, la production journalistique baigne dans une ambiance fort concurrentielle donnant lieu à certaines transformations quant au contenu de la nouvelle, notamment l'apparition de la subjectivité. De notre point de vue, cette subjectivité s'avère particulièrement importante pour comprendre le rôle de la presse dans la construction des problèmes sociaux, soit celui du pédophile et de la pédophilie.

1.2 Mise en forme de la nouvelle

La presse écrite est d'abord et avant tout une organisation à but lucratif faisant le plus gros de son profit en vendant une audience aux compagnies publicitaires. Elle a donc tout intérêt à obtenir le plus grand lectorat possible (Fairclough, 1995a). En étant orienté vers un bénéfice financier, le journalisme en général fait office de marché dans lequel les

différents éditeurs entrent, inévitablement, en compétition (Fairclough, 1995a). Pour souligner cette forte concurrence avec lesquelles sont aux prises les entreprises de presse, Charron & al.(2004) parlent d'hyperconcurrence, désignant « le jeu concurrentiel très particulier qui caractérise les secteurs industriels fondés sur les technologies de l'information » (p. 291). Dans cette mesure, le contenu d'un journal devient l'arme de premier choix pour rivaliser avec les compétiteurs (Charron & de Bonville, 2004). Les salles de presse ont développé des cadres et certaines routines quant à la collecte et à la sélection de leur contenu (Fairclough, 1995a). La production d'un article en soi est régie par un lot de pressions et de contraintes : de temps, de format ou encore, de ce qui est jugé comme étant prioritaire, voire davantage divertissant. La soif de popularité donne lieu à une perpétuelle course aux « scoops » qui, elle, ne laisse guère de temps à la réalisation d'enquêtes approfondies. Dans un tel contexte, le journaliste ne rédige pas des faits, il en sélectionne, s'en remettant par souci d'organisation et de rapidité au point de vue des autorités publiques (gouvernement, police, armée, etc.) (Potvin, 2008). Les nouvelles médiatiques apparaissent dès lors dépendantes et délimitées par des « sources officielles ». Le contenu d'une nouvelle semble être influencé par son caractère rentable, mais aussi par cette dépendance.

Le fait est que depuis les dernières années, cette quête de distinction pousse les médias à innover dans leur stratégie et donc, à dévier de leurs cadres et de leurs routines (Charron & de Bonville, 2004). À force d'imiter les formules à succès des uns et des autres, les journaux finissent par ne plus être capables d'offrir un contenu distinctif au lectorat. C'est pourquoi ils opèrent des changements profonds sur certaines dimensions du discours

journalistique comme dans les styles, les genres, les registres, etc. Les médias ne se distinguent dès lors plus par ce dont ils parlent (objet) ou encore sur ce qu'ils disent de cet objet, mais plutôt, sur la manière dont ils vont en parler pour captiver leurs lecteurs (Charron & de Bonville, 2004).

En effet, le journalisme ne cherche pas seulement à livrer des faits, il souhaite entretenir une relation avec le public. Dans l'optique de renforcer cette relation, il a tendance à entremêler certains genres de discours médiatiques généralement antinomiques tels que des reportages et des commentaires ou encore de la réalité et de la fiction (Charron & de Bonville, 1997). Les médias écrits semblent être pris entre le devoir d'informer et celui de divertir, le tout en restant à la fois crédibles, mais simples à comprendre. Cette relation entre le désir de divertir et d'informer est décrite par Ray Surette (2007) comme étant de l'« infotainment ». Une forme de divertissement hautement stylisée, éditée et formatée par les médias, qui se distingue par son aspect informatif et réaliste. Demers (2007) remarque d'ailleurs une propension à privilégier une approche plus « populaire », et ce, même dans le traitement de nouvelle sérieuse. Les contenus des journaux seraient davantage orientés vers des conversations de la vie quotidienne. On y retrouverait de nombreux potins sur des célébrités, mais surtout des scénarios impliquant des images, des témoignages et des opinions de quidams (Demers, 2007).

D'après Yves Lavoine (1990), l'élément caractérisant cette volonté de créer un lien entre le journaliste et l'auditeur est surtout observable par la prédominance de la subjectivité dans les médias, en ce sens que le journaliste s'impose lui-même au sein de

ses articles, tentant de signifier au destinataire qu'il est personnellement concerné. Thierry Watine (2006) affirme d'ailleurs qu'aujourd'hui, le traitement des nouvelles québécoises foisonne particulièrement de marqueurs de subjectivité : des jugements, des opinions, des états d'âme, etc. « Le reporter ne se contente plus du témoignage des autres; il s'infiltré lui-même dans le monde qu'il observe, il devient acteur, il se met en scène ! Le point de vue rapporté est alors, nécessairement, subjectif » (Sormany, 2011, p. 516). Cette subjectivité, qui sollicite énormément le lecteur, serait une puissante stratégie afin d'attirer celui-ci et de le fidéliser (Charron & de Bonville, 1997).

Or, c'est en gardant en tête ce phénomène de subjectivité, prenant forme en réponse à un paysage médiatique hyperconcurrentiel saturé, que nous pourrions mieux comprendre le rôle de la presse dans le traitement de la nouvelle et donc, dans la construction sociale des problèmes sociaux, plus particulièrement celui de la pédophilie. Nous verrons que cette subjectivité médiatique, où le journaliste s'exprime souvent en son propre nom, est actuellement très présente dans les nouvelles portant sur la pédophilie.

Afin d'avoir des balises communes à la compréhension de notre recherche, voyons plus précisément ce que nous entendons par problèmes sociaux.

1.3 Construction des problèmes sociaux

Par problèmes sociaux, nous entendons des conditions, latentes ou fallacieuses, interprétées par certains comme étant problématiques (Schneider, 1985). Il faut comprendre que ces conditions n'ont nul besoin d'être existantes dans l'espace public ou

validées empiriquement par des mesures objectives afin d'être considérées comme problématiques (Best, 1995). Elles doivent simplement être définies collectivement de manière à souligner un tort sur lequel on devrait agir (Loseke, 2003). La construction des problèmes sociaux constitue plus précisément « the activities of individuals or groups making assertions of grievances and claims with respect to some putative conditions » (Spector et Kitsuse, 2001, p. 75). Les « claims », compris ici comme des actes de communication voulant persuader, sont le processus par lequel les conditions indésirables deviennent des problèmes sociaux (Goode & Ben-Yehuda, 1994). De ce fait, la désignation d'un phénomène en tant que problème social est originaire d'une revendication initiale, un « primary claim », qui a évolué en préoccupation sociale omniprésente. Cette revendication peut prendre plusieurs formes : déclarations verbales, visuelles, comportementales, etc. Même si la condition revendiquée n'a pas besoin d'exister réellement, elle doit être interprétée comme bien réelle dans l'esprit de ceux qui sont exposés au message, « a social problem is created only when audience members evaluate claims as believable and important » (Loseke, 2003, p. 27).

Les médias en tant que groupes sociaux revendicateurs, jouent un certain rôle dans le passage de phénomènes sociaux en problème sociaux. En choisissant d'aborder ce qui est jugé dans l'actualité comme étant problématique (newsworthy), ils deviennent la source la plus accessible sur les problèmes sociaux (Cohen, 2002). Ce sont eux qui sélectionnent quels problèmes sociaux sont à l'agenda public. Comme nous l'avons vu, en s'en remettant aux discours populaires et à ceux des autorités officielles, par souci d'efficience et de rentabilité, la presse perpétue des « primary claims », mais surtout, en

écarter d'autres. De plus, avec l'ascension de la subjectivité journalistique, afin de solliciter le lectorat, les médias sont aujourd'hui eux-mêmes sources de « primary claim ». Par conséquent, nous considérons que trois grands rôles sont attribuables à la presse écrite dans la transformation des phénomènes sociaux en problème social : (1) ils choisissent les phénomènes qui doivent être considérés problématiques (2) vis-à-vis quoi ils transmettent les « claims » des « claims-makers » et enfin (3) ils brisent le silence en faisant eux-mêmes leurs propres « claims » sur le problème en question (Cohen, 2002).

En conceptualisant la pédophilie tel un problème social, l'idée ne sera pas de s'intéresser à la véracité ou à la validité des « claims » avancées à son égard, mais plutôt de porter une attention sur les processus de « claim-making » émis par la presse écrite. Nous tentons de comprendre quels sont les aspects préoccupants mis en mots par les quotidiens québécois pour en venir à considérer la pédophilie en tant que problème social. Nous souhaitons saisir comment ce problème y est discuté, sachant que « the claims are dealt with from different perspectives » (Flowerdew & Richardson, 2017, p. 52).

Dans l'optique d'analyser le traitement actuel de la pédophilie et du pédophile dans la presse écrite québécoise, nous examinons lors du prochain chapitre les recherches antérieures ayant été effectuées sur la couverture médiatique de ce thème.

Chapitre 2 :

La pédophilie dans les médias, ce qu'en disent les chercheurs

Selon la revue de littérature sociologique de Chassagne (2013), peu de recherches ont étudié spécifiquement la pédophilie et son traitement médiatique. Les quelques études portant sur le sujet concernent surtout les médias écrits européens (Verdrager 2013 ; Ambroise-Rendu, 2003, 2014, 2016) et américains (Jenkins 1996, 1998), laissant ainsi un certain vide dans la littérature canadienne et québécoise. D'autres recherches ont aussi traité de la pédophilie dans les médias, mais pas dans une visée compréhensive, cherchant plutôt à mettre de l'avant la promotion faite quant au risque encouru par les jeunes sur internet (Cassel & Cramer, 2008 ; Paquette, 2011). Il est intéressant de noter que le premier constat qui émerge de cette recension des écrits et de la lecture de nos articles, est que tant les recherches que les médias étudiés n'offrent pas de définition claire et précise de ce qui est entendu comme relevant de la pédophilie⁶. Nous ignorons si l'utilisation de ce terme réfère au domaine juridique, au domaine psychiatrique ou si elle relève plus généralement du sens commun.

Au cours des prochaines lignes, nous traiterons des thèmes récurrents abordés dans ces recherches. Comme notre thèse s'intéresse particulièrement aux journaux québécois, nous verrons en premier lieu, l'évolution de la pédophilie dans la presse écrite francophone, selon les auteurs s'étant intéressés spécifiquement à la question, soit Ambroise-Rendu (2003, 2014, 2016) et Verdrager (2013). Par la suite, nous étayerons la

⁶ Originellement le mot pédophile appartient à la terminologie psychiatrique. Il est constitué de l'alliance entre deux racines grecques : paidos, signifiant « enfant » et philein, « aimer d'amitié ». Étymologiquement, le sens particulier de pédophile est entendu comme signifiant « celui qui aime les enfants » (Ciavaldini, 2020). C'est à l'aliéniste autrichien Richard Von Krafft-Ebing que revient l'expression médicale *pedophilia erotica* (pédophilie érotique), mise en mot en 1886 dans le but précis de désigner, chez l'adulte, l'attirance sexuelle chronique envers des jeunes n'ayant pas atteint la puberté (Von Krafft-Ebbing, 1886).

littérature portant sur la nouvelle « criminelle » étant donné la forte tendance qu'ont plusieurs à comparer la construction médiatique de la pédophilie à celle des nouvelles traitant du crime (Jenkins 1998 ; Waynberg, 2011 ; Verdrager, 2013 ; Ambroise-Rendu 2014). Enfin, nous verrons le traitement médiatique particulier réservé à ceux incarnant la pédophilie, les pédophiles, et leurs victimes.

2.1 Cinquante ans de pédophilie dans la presse

Ambroise-Rendu (2003, 2014, 2016) et Verdrager (2013) ont tous deux étudié la construction sociale de la pédophilie dans la presse française, et ce, en adoptant une approche historique. Leurs recherches ont révélé que le mot pédophilie (ou pédophile) en tant que tel n'apparaît dans les médias écrits qu'à l'arrivée des années 1970. Jenkins (1998), qui s'est plutôt intéressé aux médias anglophones, explique cette absence par le fait qu'au début du 19^e siècle, en Occident catholique, les crimes sexuels étaient considérés comme de graves péchés immoraux faisant rarement office de description détaillée par peur de contagion. Les cas d'abus sexuel, notamment sur les enfants, renfermaient un tel tabou que ces événements étaient signalés et d'emblée évalués par la presse à l'aide d'euphémismes tels que d'« odieux outrages » ou encore des « affaires délicates ». La signification de ce qui était annoncé était dès lors assez difficile à saisir (Ambroise-Rendu, 2003). Les rares fois où c'était effectivement spécifié, on en parlait surtout en termes de « débauche », dans la rubrique « faits divers ». Ces actes étaient simplement considérés comme un à côté du viol d'adulte, quoique peut-être un peu plus blâmables (Ambroise-Rendu, 2014). Ambroise-Rendu (2003) soutient qu'à cette époque « ce qui est blessé par

les abus sexuels commis sur des enfants, lit-on en filigrane des récits qu'en fait la presse, ce sont moins les enfants que la société, son honneur et sa moralité » (p. 35). C'est, semblerait-il, en raison d'une remise en question intrinsèque des mœurs et de la morale que la pédophilie aurait fait sa première apparition dans la presse (Verdrager, 2013 ; Ambroise-Rendu, 2014).

Verdrager (2013) évoque que les événements de mai 68⁷ ont instigué de véritables transformations sur le plan des mœurs. On en appelait à la libération des corps et des sexualités. L'érotisme dans lequel baignait la décennie 1970 a repoussé les tabous et les interdits (Ambroise-Rendu, 2014). Aspirée par cette vague, la presse écrite a levé alors le voile sur ce qu'elle réduisait jusque-là au silence : le mot pédophilie y a fait son apparition (Verdrager, 2013). Ce qu'il y a de particulier à cette époque, c'est que les significations qu'on accorde à la pédophilie sont diamétralement opposées. Soit on la pointe violemment du doigt, soit on cherche à la valoriser (Ambroise-Rendu, 2003 ; Verdrager, 2013). En effet, les rapports sexuels entre adultes et enfants cessent d'être unanimement châtiés et ceux qui en font l'apologie s'autoproclament pédophiles. Par exemple, plusieurs militants se disant pédophiles sont cités dans les rubriques des journaux, revendiquant la liberté d'aimer qui bon leur semble, y compris les enfants. La pédophilie n'est alors plus une relique des manuels de psychiatrie ou une rubrique de fait divers. Elle devient un fait de société à la Une des manchettes européenne (Ambroise-Rendu, 2014).

⁷ Mai 68 constitue une période durant laquelle se déroulent, en France, des manifestations d'étudiants monstres, ainsi que des grèves générales. Ce mouvement de révolte étudiante naît, entre autres, d'une critique de l'enseignement traditionnel et de l'insuffisance des débouchés. On associe couramment cette période à une révolution sexuelle (Larousse, 2020).

Les arguments « pro-pédophilie » ont rejoint rapidement la presse gay, certains périodiques éducatifs et les presses généralistes (Verdrager, 2013). Les pédophiles y étaient généralement présentés comme revendiquant « la sexualité des autres ». De leur point de vue, une relation sexuelle avec des êtres en bas âge n'était pas synonyme de violence, mais plutôt d'amour et de tendresse. On tentait d'admettre qu'une relation amoureuse adulte-enfant était soutenable pour tout le corps social. Les pédophiles dénonçaient, entre autres, la domination exacerbée par l'adulte sur l'enfant au sens où ceux-ci les inhiberaient de tout droit à une vie sexuelle. Selon Verdrager (2013), lorsque des journaux tels que *Libération*⁸ revendiquaient la pédophilie, ils dénonçaient bien plus qu'un droit à l'amour érotique des jeunes : « défendre la pédophilie était non seulement pertinent sur le plan éthique et politique, mais également sur le plan économique [...] C'était aussi pour combattre le capitalisme qu'incarnaient les parents propriétaires, lesquels considéraient leur progéniture comme une marchandise fétichisée [...] c'était se positionner contre la presse réputée de caniveau [...] pour l'innovation contre la tradition [...] pour la bohème contre la bourgeoisie » (p. 41).

Les enfants, dès lors nouvellement exposés sur la scène médiatique, étaient jugés beaux et sexuellement attirants. On faisait aussi étalage d'œuvres artistiques pour montrer la beauté de l'enfance. On peut penser à la photo de Walter Chappell intitulé *Father and Son*⁹, où l'on observe un homme en érection enlacer un bambin (Verdrager, 2013; Jean,

⁸ *Libération* est un quotidien français paraissant le matin. Avant les années 1980, il était considéré comme un journal d'extrême gauche.

⁹ Voir Annexe-A

2020). De très nombreuses pages étaient allouées aux enfants afin qu'ils partagent leur joie d'être engagés dans des relations amoureuses avec des plus âgés (Verdrager, 2013). De ce point de vue, les jeunes n'étaient plus seulement considérés telles de pauvres victimes passives et manipulées, comme c'était le cas chez ceux qui persistaient à condamner la pédophilie. On les présentait comme des êtres à part entière, conscients et autonomes, capables de discernement (Ambroise-Rendu, 2014). En fin de compte, les militants « pro-pédophilie » auront eu pour mérite de briser le silence si longtemps entretenu sur la question. Paradoxalement, en faisant ainsi, ils n'ont pas seulement libéré leurs voix, mais aussi celles des victimes prêtes à tout pour les condamner.

À l'aube des années 1980, on voit passer dans les colonnes de la presse de plus en plus de récits cauchemardesques impliquant des victimes affirmant avoir souffert d'une relation sexuelle avec un adulte (Ambroise-Rendu, 2014). Ayant toutes en commun le fait de n'avoir pu que tardivement parler de leur épreuve, elles évoquent, entre autres, la peur vécue au quotidien, le sentiment de culpabilité ressenti et les menaces reçues de la part de leurs agresseurs si elles osaient un jour rompre le silence (Ambroise-Rendu, 2014). Ces victimes ne dénoncent pas des mœurs trop répressives, mais bien les obstacles auxquels elles ont dû se heurter avant d'être entendues (Ambroise-Rendu, 2014). En parallèle, on voit abondamment apparaître sur la scène médiatique des histoires de viols et d'assassinats d'enfants. Ces témoignages et ces nouvelles passaient de moins en moins par le filtre judiciaire, que par celui de l'enquête journalistique, qui y fait s'entremêler la voix des victimes, des infracteurs et des psychiatres (Ambroise-Rendu, 2014).

La pédophilie est désormais référée à une pulsion incontrôlable aux effets dévastateurs chez ceux qui la subissent. Les journalistes parlent tant de blessures physiques que de blessures psychiques et insistent sur le rôle salvateur de la dénonciation (Ambroise-Rendu, 2014). À partir de ce moment, ils ne reculent plus devant les mots. « [I]ls nourrissent les affects du lecteur en donnant des précisions jusqu'alors inédites : ils évoquent des "traces de violences sexuelles insoutenables" et le "corps d'une victime nue mutilée de plus d'une vingtaine de coups de couteaux". Les journaux mettent l'horreur des corps maltraités par la violence sexuelle sous les yeux du lectorat » (Ambroise-Rendu, 2014, p. 216). La presse rédige en termes de viols, de viols aggravés ou encore d'atteintes sexuelles, empruntant sans cesse au langage juridique. Elle associe directement l'abus sexuel sur mineur à l'homicide (Verdrager, 2013). Ainsi se dessine l'image médiatique du monstrueux pédophile sanguinaire. Des événements, tels que l'été rouge¹⁰ en France, étayés couramment par les médias, alertèrent l'opinion publique quant à la question de la maltraitance sexuelle. La plaidoirie en faveur de la pédophilie s'effrite alors considérablement et se replie seulement sur quelques journaux libertaires pour bientôt disparaître (Verdrager, 2013).

Selon Ambroise-Rendu (2014), au début de l'automne 1988 avec la multiplication d'articles exhibant des meurtres et des viols d'enfants, les journaux font état « d'une peur qui monte ». La proximité conférée aux « amoureux des enfants » (coach, moniteur, professeur, etc.) fait état de grandes suspicions et des scandales les mettant en vedette

¹⁰ L'été rouge de 1988 est qualifié ainsi car on comptabilisa en France plusieurs viols suivis d'assassinats commis sur des petites filles (Verdrager, 2013).

éclatent. À chaque « affaire pédophile », on met l'accent sur des témoignages accablants de parents dévastés par le sort alloué à leur enfant, faisant promesse de leur rendre justice. « Le nombre de ces enfants martyrs, l'accumulation de leurs portraits attendrissants semblent défier toute tentative d'aborder la question sous un angle qui ne soit pas celui de l'émotion la plus élémentaire : celle qui pousse à la vengeance » (Ambroise-Rendu, 2014, p. 218). À l'aube de cette décennie, la famille apparaît comme garante absolue de la sécurité de l'enfant qui, quant à lui, retourne à son statut silencieux de passivité et d'innocence (Ambroise-Rendu, 2014).

Dans les grands titres, le mot récidiviste est quasi adjacent à celui de pédophile. Ambroise-Rendu (2014) soutient d'ailleurs qu'il n'était pas rare qu'on fasse, par exemple, l'éloge d'un avocat confrontant un juge trop clément en insistant sur le fait que l'infracteur est un récidiviste. C'est donc au cœur d'un paysage judicairo-médiatique que se discute la pédophile à la fin des années 1980. L'année 1989 en particulier constituerait un moment essentiel dans l'histoire de la pédophilie puisque la prise en compte des crimes sexuels sur les enfants devient officielle en France. C'est à partir de là que le lien entre la pédophilie et le crime se serait consolidé en Europe française (Verdrager, 2013).

Au tournant du 2^e millénaire, l'obsession médiatique pour la pédophilie bat son plein. Désormais sous les rubriques de crimes et délits, les quotidiens relatent tous les jours « d'interminables récits sans éclat de ce que l'on peut appeler l'ordinaire de la pédophilie » (Ambroise-Rendu, 2014, p. 220). Cette omniprésence semble présager le grave risque qu'encourent les enfants. La reconnaissance officielle par la justice des crimes sexuels sur

les mineurs amène les journaux à présenter perpétuellement des statistiques en la matière. Ces chiffres, toujours exposés à la hausse, alimentent, selon Verdrager (2013), la crainte et l'anticipation devant la menace. Les médias font d'ailleurs couramment intervenir des experts afin que ceux-ci éclairent pédagogiquement le public en la matière (Ambroise-Rendu, 2014). La psychiatrie n'est plus la seule expertise en ce qui a trait à la pédophilie. Tous les domaines de l'intervention sont consultés : psychologues, travailleurs sociaux, intervenants, psychothérapeutes, etc. Il convient maintenant d'en parler en termes de déviance sexuelle aux effets pathologiques sur les victimes. La souffrance des victimes est alors au cœur des discussions médiatiques.

Ambroise-Rendu (2014) décrit le processus journalistique de la pédophilie comme étant lourd, insistant toujours sur le plus dramatique et le plus spectaculaire, voulant mettre de l'avant une nouveauté aussi insoutenable que scandaleuse. Avec l'arrivée d'internet, tranquillement émerge dans la presse le phénomène des marchés et des réseaux pédophiles, soulignant l'abondance accrue d'exploitation sexuelle d'enfants. Des nouvelles portant sur des réseaux de trafic d'enfants et de pédopornographie démantelés font rage. Le mot d'ordre devient la méfiance, « la sensation de peur est d'autant plus grande que les pédophiles sont réputés être invisibles, indiscernables, comme vous et moi, ils sont d'autant plus indignes de toute confiance qu'ils sont au-dessus de tous soupçons » (Verdrager, 2013, p. 176). Tout le monde peut être pédophile, y compris de grandes stars et des hommes d'Église qui sont désormais, eux aussi, pris dans l'engrenage des accusations. Des histoires scandaleuses concernant particulièrement l'Église sont étalées successivement par les médias, mettant en vedette des souvenirs d'enfance de prêtres

trop affectueux. Le phénomène est international. Ambroise-Rendu (2014) note d'ailleurs que le Québec était annoncé comme le « paradis des prêtres pédophiles ». Verdrager (2013) précise que la pédophilie dans la prêtrise n'était pas considérée comme une déviance, mais plutôt comme une conséquence d'un célibat choisi. À l'heure actuelle, l'homme d'Église serait le tout dernier avatar dans l'entreprise de la dénonciation de la pédophilie (nous y reviendrons) (Ambroise-Rendu, 2014).

L'hystérie dénonciatrice dont fut à l'origine la pédophilie a engendré bon nombre de fausses accusations. Ambroise-Rendu (2014) relate à ce sujet une affaire fortement médiatisée en France impliquant un chauffeur d'autobus s'étant fait accuser et poursuivre à tort en raison d'une rumeur lancée par une fillette, prétendant que celui-ci lui avait fait subir des attouchements sexuels. Bien que la petite fille se soit rétractée, le chauffeur a perdu son emploi et sa réputation (Ambroise-Rendu, 2014). On peut également penser à l'affaire d'Outreau¹¹ en Belgique où il y a eu l'acquittement de 7 des 13 accusés. Ces erreurs judiciaires, soutenues par des opinions psychiatriques, auraient contraint les médias à un certain revirement : « l'expertise psychiatrique est relativisée et la magistrature critiquée, tandis que le monde des médias lui-même admet [...] que les affaires de pédophilie n'excluent pas le risque d'erreur judiciaire » (Ambroise-Rendu, 2014, p. 251). Les médias, dès lors plus nuancés, seraient actuellement en perpétuelle quête d'erreurs judiciaires, faisant d'un côté valoir que les autorités accusent à tort des innocents et de l'autre, qu'elles ne punissent pas suffisamment les coupables (Ambroise-Rendu, 2014).

¹¹ Une affaire criminelle qui a eu lieu en Belgique en 1996 dont le protagoniste Marc D'Outreau fut condamné pour viols et meurtres sur des fillettes. Ces événements ont connu un retentissement mondial.

En définitive, les recherches de Verdrager (2013) et d'Amboise-Rendu (2014) sur l'évolution historique de la pédophilie dans la presse nous ont permis de constater que ce problème médiatique est une construction relativement récente qui, en peu de temps, semble avoir connu plusieurs transformations. Longtemps silencieuse, ce n'est qu'à l'arrivée des années 1970 qu'elle apparaît dans les journaux pour devenir à la fin des années 1980 un sujet focal. Elle a fait office de nombreuses définitions (un péché abject, une libération des mœurs, une pulsion incontrôlable, une déviance, etc.) faisant intervenir différemment plusieurs acteurs sociaux pour en rendre compte : des militants pédophiles, des enfants, des victimes, des artistes, des parents, des experts, etc. C'est notamment cette évolution rapide qui a fortement motivé notre choix d'approcher la construction médiatique de la pédophilie de façon actuelle.

Aujourd'hui, ce sujet serait toujours extrêmement sensible, ne reposant plus essentiellement sur le discours médical ou judiciaire, mais sur un discours davantage populiste (Verdrager, 2013 ; Ambroise-Rendu, 2014). Quoi qu'il en soit, Verdrager (2013) et Ambroise-Rendu (2003, 2014 et 2016) s'entendent pour dire que la pédophilie incarne au sein du paysage médiatique un crime inimaginable, voire la pire des menaces.

2.2 Nouvelle criminelle

Comme mentionné précédemment, les nouvelles médiatiques sur la pédophile sont couramment liées à celles portant sur le crime. Plusieurs auteurs ont soulevé ce parallèle entre le traitement médiatique de la pédophilie et celui de la criminalité (Best,

1990 ; Jenkins, 1998 ; Cohen, 2002 ; Dantinne, 2009). Le crime en tant que tel est lui aussi un sujet récurrent, voire dominant, dans la production de la nouvelle canadienne (Dowler, Fleming, & Muzzati, 2006). S'inspirant d'autres analyses médiatiques¹², Dantinne (2009) attribue quatre caractéristiques distinctes à quasiment tous les faits criminels dans les médias.

La première caractéristique est qu'ils sont immédiats et actuels, donnant ainsi l'impression que la médiatisation des crimes se passe en temps réel. La seconde concerne l'idée selon laquelle les événements se sont passés dans un contexte familial : « la familiarité contextuelle *étant* perçue comme un facteur favorisant l'identification émotionnelle du consommateur » (p. 302). La troisième caractéristique réside dans le fait que les crimes sont personnalisables, c'est-à-dire que les médias miseront sur les caractéristiques personnelles des acteurs impliqués plutôt que sur l'événement en soi. Certains cas individualisés et personnifiés deviendront alors des figures de référence afin d'illustrer des situations sociales (Surette, 1992). Best (1999) ajoute que ce genre de couverture médiatique, « tend to be dramatic and featuring terrible suffering by attractive innocent vulnerable victim » (p. 130). Ce qui nous amène à notre quatrième et dernière caractéristique, soit le potentiel dramatique élevé que possède dès lors la nouvelle (Dantinne, 2009).

¹² S. Chibnall, *Law and Order News*, 1997, Londres, Travistock et R. Reiner, «Media-made criminality », in M. Maguire, R. Morgan et R. Reiner (eds), *The Oxford Handbook of Criminology*, 4e éd., 2007, Oxford, Clarendon Press.

Les médias sont réputés pour traiter de l'insolite et de l'exceptionnel (Surette, 1992, 2007 ; Cohen, 2002). C'est d'ailleurs pourquoi les formes de criminalités violentes sont surreprésentées par rapport à celles qui ne le sont pas (Sacco, 1995 ; Surette, 2007 ; Dantine, 2009). Selon Dowler et al. (2006), plus un crime sera présenté de manière étrange et violente, plus il gagnera en popularité. En effet, les événements dramatiques provoqueraient chez le lectorat des émotions fortes stimulant leur intérêt (O'Connor, 2009). Dans cette mesure, les journaux auraient tendance à dramatiser les faits, ne serait-ce que par la publication d'images horribles et le recours à des situations extrêmes, comme la photo des ossements retrouvés d'un enfant, par exemple (Sacco, 1995 ; Schissel, 2006).

De plus, les médias utiliseraient généralement des récits et des interviews en provenance des autorités mettant en vedette des policiers « héroïques » enquêtant sur des crimes, interrogeant des suspects et procédant à des arrestations (Surette & Otto, 2002, p. 445). En ce qui a trait à la pédophilie, les journaux afficheraient régulièrement « eye-catching headlines such as “International live-streamed pedophile ring busted by authorities,”[...] and “Vast network of pedophiles dismantled, leading to the arrests of 348 individuals worldwide” », donnant ainsi l'impression que ce crime est constant et que les pédophiles sont partout (Corriveau & Fortin, 2015, p. 1). Sacco (1995) estime que, par cette exagération et cette dramatisation, les médias parviennent à créer une certaine anxiété sociale faisant état d'une peur vis-à-vis les événements présentés. D'autres vont même jusqu'à dire que ceux-ci jouent un rôle dans la génération d'un climat de panique morale, un concept pour le moins controversé (Jenkins, 1996, 1998 ; Cohen, 2002 ; Schissel, 2006 ; Dantine, 2009 ; Paquette, 2011).

2.2.1 Panique morale

Le concept de panique morale a grandement gagné en popularité depuis les dernières années auprès de la littérature sociologique et criminologique, notamment pour qualifier la représentation médiatique de la pédophilie (Greco, 2016). Certains chercheurs soutiennent effectivement que par la couverture médiatique de la pédophilie, les médias tentent de créer, ou du moins alimenter, une forme de panique morale (Cohen, 2002 ; Jenkins, 1996, 1998 ; Paquette, 2011). Ce concept provient originairement de Cohen (1972). Il peut être défini comme une menace créée notamment par les médias engendrant « un outrage collectif, qui finit par définir ce que la société perçoit en tant que bon *versus* mauvais » (Dantinne, 2009, p. 308). Autrement dit, les paniques morales ont pour objet des conditions particulières, telles que des groupes ou encore des personnes, présentés médiatiquement de façon très stéréotypée de manière à démontrer qu'ils représentent une menace et une atteinte aux valeurs sociétales (Paquette, 2011). Cohen (2002) identifie sept grands thèmes sujets à des paniques morales,¹³ dont la pédophilie. Selon lui, lorsque les médias traitent de ce genre de crimes ils nous informeraient sur ce qui est considéré de normatif et de déviant dans la société, sur les limites au-delà desquelles il ne faut pas s'aventurer, « and about the shapes that the devil can assume » (p. 11). Cohen argumente qu'il est possible de repérer à travers les médias de masse des personnages folkloriques typiques (les héros et les vilains, les gentils et les méchants, etc.)

¹³ 1. Les jeunes hommes violents, 2. L'intimidation à l'école, 3. La drogue, 4. La pédophilie, 5. Le sexe et la violence, 6. L'aide sociale et les mères célibataires, 7. Les réfugiés et les demandeurs d'asile. (Cohen, 2002, pp. 8-26)

en précisant que ce sont toujours les « folks devil's » qui incarnent les paniques morales. L'utilisation du mot panique n'implique pas simplement une peur, il consiste surtout en une peur exagérée et mal orientée (Goode & Ben-Yehuda, 1994).

Par exemple, Jenkins (1996, 1998) soutient que la pédophilie en particulier aurait produit à plusieurs reprises des réactions de panique lors des dernières décennies. Dans les années 1980 plus particulièrement, l'avènement d'une panique morale en matière d'abus sexuel sur les enfants aurait été spectaculairement observable, notamment en raison d'acteurs sociaux, tels que les médias, soutenant que le problème était quantitativement et qualitativement beaucoup plus grave que quiconque pourrait raisonnablement le supposer (Jenkins , 1998). La médiatisation de ce phénomène aurait pris de telles proportions que le public en serait venu à croire (et craindre) que le nombre de pédophiles actifs était incalculable, de même que le nombre d'enfants violés et tués chaque année (Jenkins , 1998). Selon lui, aujourd'hui « what are accepted as self-evident acts in contemporary America is the belief that children face a grave danger in the form of sexual abuse and molestation » (Jenkins , 1998, p. 1).

Malgré sa popularité au sein de la littérature criminologique, dans le cadre de cette thèse, nous jugeons préférable de mettre de côté le concept de panique morale. Effectivement, nous considérons qu'il s'inscrit dans une représentation univoque et alarmiste de la pédophilie dans les médias, pouvant restreindre la capacité du chercheur à saisir certaines nuances. De plus, la mise en épreuve théorique et empirique effectuée par Greco (2016) a bien montré la complexité de ce concept, couramment critiqué quant à son

incapacité à prendre en compte les différents points de vue moraux et les paradigmes de recherche. Définitivement, les nombreux débats entre les chercheurs sur les manières légitimes de le définir et de l'opérationnaliser nous ont convaincus quant à la pertinence de notre choix (Cohen, 2002 ; Goode et Ben-Yehuda, 1994; Jenkins, 1996, 1998 ; Dantinne, 2009 ; Paquette, 2011, Greco, 2016).

Toutefois, nous en retenons qu'en mettant à jour répétitivement certaines problématiques particulières, les médias ont la capacité d'influer sur le degré de priorisation à accorder à ces problèmes et en arrive à générer un climat de crainte (Greco & Corriveau, 2014). Ainsi, comme le soutiennent Ambroise-Rendu (2003, 2014, 2016) et Verdrager (2013), la pédophilie dans la presse ne serait pas seulement associée à un crime, mais au pire crime imaginable. Nous retenons également qu'en construisant la pédophilie de façon problématique, les médias tendent à véhiculer des cadres sociaux délimitant ce qui doit être considéré de bien et de mal. Lors de notre analyse, nous y porterons attention. Il sera également intéressant de regarder si la pédophilie est définie clairement en tant que crime ou si c'est plutôt son traitement médiatique qui est comparable à celui du crime. En effet, on dénote chez certains auteurs une tendance à vouloir associer la construction médiatique de la pédophilie à celle d'un risque pour les jeunes (Cassell et Cramer, 2008 ; Paquette, 2011).

2.2.2 Un risque pour les jeunes

L'étude de Paquette (2011), s'étant intéressée à la représentation de la sexualité adolescente dans la presse écrite québécoise, soutient que la pédophilie se présente

surtout tel un risque encouru par les adolescents. Selon elle, il est très rare que les médias abordent la sexualité juvénile sans insister sur l'existence alarmante des pédophiles conçus comme une véritable menace (Paquette, 2011). De ce point de vue, les représentations médiatiques du pédophile, en tant que prédateur, confortent et incarnent les risques associés à la sexualité adolescente dans la conscience populaire. En d'autres mots, les discours quasi horrifiants sur la pédophilie serviraient à maintenir une conception négative (telle que l'idée de souillure et de vulnérabilité) de la sexualité chez les adolescents. La pédophilie serait ainsi davantage présentée par les médias comme un risque pour la sexualité des jeunes plutôt qu'un crime.

Dans ce même ordre d'idées, Cassell et Cramer (2008) soutiennent que ce phénomène est d'autant plus observable depuis l'arrivée des communications électroniques : « news report [...] warns parents of terrible danger: "When your children are at home you think they are safe. But are they? What about the internet? Have you taught them how to protect themselves online?" and parents are indeed afraid » (Cassell & Cramer, 2008, p. 54). Leur étude, portant sur la réception sociale de la représentation médiatique des jeunes faisant usage des réseaux sociaux, a montré que les filles étaient majoritairement présentées comme courant un grave danger. Un danger prenant forme avec la croyance qu'il y ait un risque toujours croissant de cyberpédophilie sur la toile (Cassell & Cramer, 2008).

Afin de justifier la présence de ce risque, les médias utiliseraient différentes stratégies, dont l'étalage de statistique en la matière. Cassel et Cramer (2008) avancent

que l'une des statistiques les plus couramment citées dans les journaux américains veut qu'un jeune sur cinq se soit fait proposer une offre sexuelle sur internet.

Une seconde stratégie consiste à piéger lesdits pédophiles, et ce, par l'entremise de l'enquête journalistique. À titre d'exemple récent, Paquette (2011) rappelle qu'en 2007, le *Journal de Montréal* a piégé quatre hommes en faisant passer ses journalistes pour des petites filles de onze et treize ans. Ce reportage, qui s'est étendu sur quatre jours, correspond bien, selon elle, au modèle médiatique canadien et américain. On y observe les conversations et les rencontres avec ces hommes, moments à partir desquels les journalistes d'enquête piègent le coupable et le font avouer (Paquette, 2011).

Une troisième stratégie mobilisée par les médias consisterait, selon Greco et Corriveau (2014), à insister sur la nouveauté et le caractère distinct de la situation actuelle, de sorte que « les pédophiles peaufineraient constamment leurs méthodes d'action, modifiant sans cesse les risques encourus par les enfants » (p. 46). Avec l'arrivée des réseaux sociaux par exemple, le danger pédophile aurait infiltré les murs de la maison, il serait donc de plus en plus difficile d'y faire face. Greco et Corriveau (2014) ont par ailleurs fait état du pessimisme des autorités quant à la possibilité d'enrayer la situation. En fin de compte, en raison de ce risque proclamé médiatiquement (et politiquement) de recrudescence, les médias en appelleraient constamment aux parents, insistant sans cesse sur l'importance de protéger les enfants (Cassell & Cramer, 2008 ; Paquette, 2011).

Il ne serait pas rare que les médias donnent des conseils sur la manière d'être de bons parents afin d'éviter tout risque pour l'enfant. À vrai dire, Assarsson et al. (2011), qui

ont étudié la représentation de la parentalité à travers les magazines américains et les émissions télévisées suisses, soutiennent que lorsque des enfants sont impliqués dans les médias, une parentalité idéalisée apparaît comme évidente. Effectivement, des attentes concernant la parentalité sont « highly prescribed and the media is an important channel for adults learning what this role entails » (p. 3). Les médias auraient même tendance à porter des jugements sur ce qui est considéré comme des pratiques parentales souhaitables et à suggérer des objectifs pour devenir de meilleurs parents, comme surveiller les réseaux sociaux de son enfant, par exemple (Assarsson, Liselott, & Pål Aarsand, 2011). Naylor (2001), qui s'est quant à lui surtout intéressé au traitement médiatique des mères, soutient que cette tendance serait d'autant plus observable chez celles-ci. Selon lui, la presse écrite construirait une certaine maternité naturellement protectrice et bienveillante des enfants. La couverture médiatique des mères serait portée sur leur instinct et leur méfiance vis-à-vis le risque pédophile. Des campagnes de sensibilisation médiatiques chercheraient constamment à faire connaître l'identité des pédophiles aux parents afin de justement mieux les parer à protéger les enfants. Ces pédophiles seraient essentiellement présentés comme « majoritairement de sexe masculin, séducteur, introverti, pervers, attiré par les deux sexes » (Réseaux Éducatifs-Médias dans Paquette, 2011, p. 63).

2.2.3 Pédophiles

Cela nous amène à examiner brièvement la littérature scientifique portant sur la représentation du pédophile dans la presse écrite. Les auteurs s'étant intéressés à la

question s'entendent pour dire que celui-ci serait toujours dépeint de manière fortement négative, cliché et stéréotypée (Jenkins, 1998 ; Cohen, 2002 ; Ambroise-Rendu, 2014 ; Khom, 2017). À ce sujet, Jenkins (1996) soutient qu'à la fin des années 1970, l'image du pédophile « had change from that pathetic social and sexual inadequate to the much more threatening portrait of violent predator potentially associated with abduction, child pornography, and even serial homicide » (p. 90). Le « pédo prédateur » constituerait en fait la représentation médiatique la plus populaire et stéréotypée du pédophile (Paquette, 2011 ; Ambroise-Rendu, 2010 ; Khom, 2017). La prédation faisant référence à l'animal, il serait désigné comme chassant, traquant et amadonnant ses proies (les enfants) (Jenkins, 1998 ; Paquette, 2011). Il agirait donc de manière très méthodique et calculée. À titre d'exemple, Khom (2017), qui a étudié la construction sociale du pédophile sous diverses formes de cultures visuelles populaires, renvoie au célèbre mème¹⁴ du pédophile et dans son van, sillonnant les parcs à la recherche de son chien. Avec l'arrivée d'internet, Jenkins (1998) et Paquette (2011) soutiennent que de nombreux reportages médiatiques font également état de cyberprédateurs utilisant le web pour séduire des enfants. Les pédophiles auraient dès lors un nouveau terrain de jeux et de nouvelles stratégies pour attirer les jeunes, telles que l'utilisation de faux comptes sur les réseaux sociaux (Jenkins, 1998). Il est aussi à noter que selon Cohen (2002), le prédateur fait couramment office d'une description détaillée. Les journaux révéleraient qui il est, par entre autres le biais de

¹⁴ Le mème est une francisation du terme anglophone meme's, il constitue un élément ou un phénomène repris et décliné en masse sur le web.

photos, et où il est (Cohen, 2002). Dans tous les cas, peu importe sa provenance, le pédophile serait toujours conçu comme étant inconnu de sa victime ou du moins, extérieur à son cercle familial (Jenkins, 1998 ; Paquette, 2011 ; Khom, 2017).

L'autre cliché fréquemment emprunté par les médias est celui des prêtres pédophiles (Jenkins, 1996 ; Ambroise-Rendu, 2014). Jenkins (1996), qui s'est particulièrement intéressé à la question, explique qu'à la suite des innombrables controverses médiatiques dénonçant des membres du clergé d'actes sexuels sur mineurs, il serait très rare d'entendre parler de l'Église dans la presse sans insister sur la présence de pédophiles en son sein. Certains articles médiatiques soutiendraient même que les membres du clergé forment un « réseau conspirationnel », telle une mafia qui cache ses pédophiles et qui dévoile de fausses statistiques quant au véritable nombre d'agressions sexuelles connues (Jenkins, 1996). L'auteur soulève par ailleurs les nombreuses caricatures publiées dans différentes presses écrites. Du côté francophone, on peut penser à la Une-choc de 2018 publiée dans *Charlie hebdo* intitulée *Barabin et les prêtres pédophiles*¹⁵. « [U]tilizing priest in this context suggest the degree to which Catholic clergy had been thoroughly and successfully stereotype as molester » (Jenkins, 1996, p. 57). Quoi qu'il en soit, prédateur ou prêtre, le pédophile prendrait sans cesse la forme d'un homme, majoritairement blanc, d'âge moyen, toujours extérieur (voire inconnu) de la famille et de ses victimes (Jenkins, 1998 ; Paquette, 2011).

¹⁵ Voir Annexe-B

Khom (2017) estime quant à lui que « one of the most significant recent developments in the representation of the child molester is the emergence of mainstream comedic tropes that often take the form of the mistaken pedophile » (p. 200). En effet, plusieurs rendus comiques (caricatures, films, stand-up, etc.) mettent en vedette des personnes innocentes accusées de pédophilie. Cette volonté d'utiliser le statut de pédophile à des fins humoristiques présagerait, à son sens, des représentations sociales plus complexes et hétérogènes que celles du dernier siècle (Kohm , 2017). Autrement dit, ces parodies subtiles suggéreraient peut-être un mouvement culturel voulant réexaminer la construction clichée et unidimensionnelle du pédophile.

Dans cette lignée, Zack et al. (2018) se sont intéressés à la perception médiatique des femmes accusées d'agression sexuelle en examinant les commentaires des lecteurs sur des articles du *Huffington Post*. Leur recherche a montré que depuis les dernières années, la délinquance sexuelle féminine gagnerait grandement en popularité aux États-Unis (Zack, Lang, & Dirks, 2018). Pourtant, les chercheurs s'étant spécifiquement concentrés sur la représentation genrée de la délinquance sexuelle dans les médias de masse, notamment Landor (2009) et Chiotti (2009), affirment que seuls les délinquants sexuels auraient tendance à se faire surnommer « pédophile » ou « prédateur » comparativement aux délinquantes, qui se font plutôt qualifier de « vulnérables » et de « déprimées ». De plus, si la délinquante en question est accompagnée d'un homme lors de son crime, elle sera davantage considérée comme sa complice. Chiotti (2009) explique que ce phénomène résulterait de la tendance des médias à représenter les femmes selon les mythes culturels et les hypothèses patriarcales concernant les comportements

féminins jugés appropriés. La violence, d'autant plus sexuelle, et l'agression seraient intrinsèques à notre conceptualisation de la masculinité. Ainsi, étant associées à l'émotionnel, la passivité et la vulnérabilité, même coupables, les femmes ne seraient pas considérées ni présentées comme impitoyables, avides, violentes ou sexuellement déviantes (Chiotti, 2009). Landor (2009) soutient d'ailleurs que la majorité des articles médiatiques impliquant des agressions féminines caractérisent les victimes comme étant participantes, désireuses et consentantes, comparativement à celles masculines, où les victimes seraient malheureuses et sans défense. Zack et al. (2018) donnent l'exemple des scandales impliquant des « hot teacher » où 35 % des commentaires du lectorat « neutralizing the offender's behavior and congratulating the victim for engaging in sexual relations with his "hot" teacher. They describe the students as succumbing to the sexual opportunities their teachers provide » (Zack, Lang, & Dirks, 2018, p. 73).

2.2.4 Victime

Parent (1990), qui s'est intéressé au phénomène de victimisation médiatique, émet l'hypothèse que la construction de la victime, notamment de crime sexuel, est toujours dépeinte en opposition avec celle du « dangereux criminel ». Elle serait représentée comme vulnérable et effacée, comparativement à l'infacteur. Ce statut de victime passive, caractérisé par une manifestation de faiblesse, aurait tendance à s'imposer lorsqu'il s'agit d'un enfant.

L'étude de Ramos et al. (2013) qui porte sur la construction discursive de l'enfant victime par la presse écrite portugaise, a montré que les jeunes étaient de facto associés à

l'idée de vulnérabilité. Lorsque l'enfant est victime, ce statut de vulnérabilité est davantage accru que celui d'un adulte. De plus, la caractérisation des jeunes victimes serait toujours favorable, c'est-à-dire qu'elle n'est pas remise en question par les médias ; « la victime est toujours un personnage plat, sans contradictions importantes, paisible et innocent [...] il ne faut pas l'oublier, il s'agit d'enfants. S'il y a une évaluation de leur caractère, elle vise toujours à conforter leur statut d'innocents » (Ramos , Martins Paula, & Pereira , 2013, p. 105). Bien que l'enfant victime se caractérise par son absence (sans voix et sans nom), la presse en profiterait continuellement pour souligner les dangers qu'encourent les jeunes, notamment pour eux-mêmes (Ramos , Martins Paula, & Pereira , 2013).

Or, à la suite de sa recherche sur l'évolution de la couverture médiatique du crime sur l'enfant, Wardle (2007) a constaté qu'au cours des dernières années, le contenu médiatique à ce sujet avait connu certaines transformations. L'accent ne serait plus mis sur l'infracteur ou sur le rôle joué par le système de justice dans sa capture, mais bien sur le vécu des victimes et de leur famille. L'auteur note même un changement dans les photos adjointes aux articles. Alors que la presse aurait longtemps imaginé l'agresseur, aujourd'hui elle aurait tendance à utiliser des photos des victimes et des familles afin de souligner la tragédie humaine, de manière à forcer le lecteur à se placer au centre de la douleur familiale (Wardle, 2007). En d'autres mots, alors que le pédophile aurait été longtemps sous les feux des projecteurs médiatiques, cette place serait aujourd'hui réservée à la victime.

En définitive, lorsqu'il est question de pédophilie dans la presse, il semble y avoir des contrastes stéréotypés en ce qui concerne la représentation des acteurs sociaux. On

dénote une forte division dans le traitement médiatique de la victime et l'agresseur. L'élément le plus marquant de cette opposition réside dans le fait que le stéréotype accordé varie selon le genre de l'agresseur et de la victime. Si l'agresseur est une femme, la victime est chanceuse. Si c'est un homme, la victime est vulnérable, dévastée, voire morte. Comme nous l'avons vu, la presse n'octroierait pas le statut de pédophile aux femmes qui, incapables de violence, seraient complices des hommes, quant à eux perçus comme monstrueux et pervers (Chiotti, 2009). Il en va de même pour la victime : les filles seraient représentées comme davantage vulnérables que les garçons au risque de se faire piéger par un prédateur (Cassell & Cramer, 2008). Bien que Zack et al. (2018) n'en fassent pas mention, nous avons aussi remarqué que les exemples répertoriés dans leur recherche, quant à la conception populaire des femmes ayant commis des agressions sexuelles, concernent toujours des victimes de sexe masculin. On peut se demander si, en plus d'être présentées comme incapables de violence, les délinquantes sexuelles sont présumées comme étant hétérosexuelles. Nous examinerons donc, à l'intérieur du discours de la presse écrite québécoise, s'il y a effectivement une opposition stéréotypée entre la victime et le pédophile ou si les médias laissent place aux nuances en abordant une présentation plus fluide de ceux-ci.

Chapitre 3 :

Méthodologie

Afin d'analyser notre corpus médiatique, nous avons choisi comme méthode l'analyse textuelle en nous inspirant de très près de celle que propose Fairclough (2003). Notre démarche s'inscrit clairement dans les analyses anglo-saxonnes critiques du discours (ACD). Par discours, nous entendons une façon de se représenter le monde social, le monde matériel, les identités et les pratiques sociales. C'est une manière de faire apparaître « the aspects of the world – the processes, relations and structures of the material world, the 'mental world' of thoughts, feelings, beliefs and so forth, and the social world » (Fairclough, 2003, p. 124). Ainsi, le discours constitue une activité sociale résultant de la somme de l'ensemble des processus sociaux mis en œuvre pour sa production, sa diffusion et sa réception. Les pratiques sociales vont, elles aussi, guider les façons dont le discours va se mettre en pratique, comme le langage par exemple (Fairclough, 2003). L'articulation entre le discours et la société constitue l'un des points centraux de l'ADC (Fairclough, 2003 ; Wodack, 2004).

Les ADC se disent « critiques » parce qu'elles reposent sur une synthèse des recherches orientées vers le changement social de la société contemporaine, le discours faisant partie intégrante du social. En général, elles étudient les problèmes sociaux, les abus, la domination et les inégalités qui sont reproduits dans un contexte sociopolitique particulier à partir de différentes formes de langage (Le, 2000 ; Van Dijk, 2015). Autrement dit, elles analysent « opaque as well as transparent structural relationships of dominance, discrimination, power and control as manifested in language » (Wodack, 2004, p. 2). Elles reconnaissent donc que les pratiques sociales en général, plus particulièrement l'utilisation

du langage, sont liées à des causes et à des effets non nécessairement observables dans des conditions « normales ».

Les textes constituent des éléments fondamentaux du langage (Fairclough, 2004). À notre sens, aucune véritable compréhension du discours n'est possible sans regarder de près ce qui se passe lorsque les gens parlent ou écrivent. Ainsi, bien que l'analyse du discours ne puisse s'arrêter à une simple analyse linguistique de texte, l'analyse textuelle en constitue néanmoins une partie essentielle. D'ailleurs, les textes ne concernent pas seulement ce qui est écrit, ils peuvent inclure des chansons, des graffitis, des artefacts culturels, des images, etc. Par exemple, la photo adjointe à un article qui fait la « Une » est constituante du texte.

L'analyse textuelle est donc une méthode de recherche orientée sur le caractère social des textes. Notre méthode analytique peut être comprise comme étant linguistique et inter-discursive, puisqu'elle considère les textes comme articulant divers discours sociaux, lesquels sont perceptibles à travers les différents styles, sémiotiques et genres qu'ils manifestent (Fairclough, 2003). En ce qui concerne notre analyse, l'intention sera donc de décortiquer les textes médiatiques pour comprendre comment ils contribuent à construire le problème social de la pédophilie et du pédophile. Il est à noter que nous nous intéressons seulement à ce que les textes journalistiques disent du problème social de la pédophilie et non aux effets qu'ont ces dires. Les textes seront analysés dans leur entièreté, c'est-à-dire qu'en plus de ce qui est écrit, nous considérerons tous les éléments sémiotiques qui sont adjoints, tels que les photos.

L'une des critiques les plus couramment adressées à l'égard de l'ACD concerne le « general lack of explicit techniques for researchers », particulièrement dans la cueillette de données (Mogashoa, 2014, p. 111). Nous avons effectivement dû composer avec certaines difficultés liées à l'opérationnalisation de notre analyse. L'analyse textuelle de Fairclough (2003) ne propose pas de méthodologie unique et systématique. En ce sens, nous avons dû créer notre propre base de données et notre grille d'analyse. Selon Delacroix (2017), ce manque d'outils méthodologiques lèse le chercheur dans son objectivité et son impartialité, puisqu'en construisant lui-même sa méthode d'analyse, il serait incapable de garder un regard distancé. La principale faiblesse de cette méthodologie est donc qu'elle pourrait être qualifiée de très « ad hoc », puisqu'elle s'adapte au discours étudié, soit le discours médiatique.

Ceci étant dit, nous considérons que l'analyse textuelle de Fairclough (2003) s'avère très pertinente pour une recherche comme la nôtre car elle nous permet d'observer les différentes manifestations du langage et ce, de façon à dégager une problématique sociale telle que la pédophilie et le pédophile. À cet égard, nous tenons à rappeler que même si notre méthodologie s'inspire de Fairclough (2003), nous ne porterons pas attention à l'articulation des structures de pouvoir qui se manifestent à travers les textes. Nous souhaitons seulement comprendre comment les médias écrits québécois mettent en mots (et en images), autrement dit construisent médiatiquement, la pédophilie pour en faire ce que nous désignons comme un problème social.

3.1 Méthode d'échantillonnage

Nous avons choisi de nous intéresser à trois des cinq journaux « traditionnels » les plus lus au Québec, à savoir *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*. Selon le Centre d'Études sur les Médias de l'Université Laval (2020), « un peu plus de la moitié (53 %) de la population adulte du Québec lit régulièrement un quotidien en semaine et pendant une semaine type complète (7 jours), ces journaux rejoignent les trois quarts (76 %) des Québécois » (p. 1). En d'autres mots, ces quotidiens jouent encore un rôle important comme discours constitutif d'un problème social, dans ce cas-ci la pédophilie et le pédophile. Nous avons aussi tenu à assurer une certaine diversité discursive médiatique en sélectionnant des quotidiens avec des lignes éditoriales et des clientèles différentes. Alors que *Le Devoir* rejoint principalement une population plus intellectuelle, souverainiste et de gauche, *La Presse* se veut « montréalocentriste », grand public, fédéraliste et libérale, tandis que *Le Soleil* possède un lectorat plus régional (Québec) et généraliste (de Bonville, 1995; Carignan & Martin, 2017). À cet égard, nous tenons à souligner que nous voulions initialement analyser le journal de Montréal, lequel est souvent considéré comme plus populiste et où les chroniqueurs sont réputés pour faire preuve de subjectivité médiatique (notamment en donnant leur opinion). Nous avons dû abandonner cette piste car les trois dernières années (2017, 2018 et 2019) des archives numériques de ce quotidien ne sont pas encore accessibles au public. Ceci dit, nous croyons que l'ajout de ce journal n'aurait pas altéré la nature de nos conclusions. En effet, sur un thème aussi lourd socialement et moralement que celui de la pédophilie, on peut émettre l'hypothèse que la médiatisation restera sensiblement la même. D'ailleurs, similairement aux résultats de l'étude de Greco

et Corriveau (2014)¹⁶, notre recherche montre très peu de variation entre les médias lorsqu'il s'agit d'aborder cette problématique sociale.

En ce qui concerne la période à l'étude, nous avons choisi de nous attarder à la totalité des articles publiés du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 puisque cette période s'est avérée suffisante d'un point de vue quantitatif (saturation des données) et révélatrice de la prépondérance du thème de la pédophilie dans l'actualité récente au Québec. Le développement des bases de données informatiques ayant la capacité d'indexer des articles par des mots clés a grandement facilité la création de notre corpus empirique. Effectivement, lorsque les périodiques sont numérisés et indexés par mot clé, la recherche à l'intérieur de ceux-ci s'avère beaucoup plus simple et rapide que la méthode traditionnelle (manuelle), où le chercheur devrait dépouiller l'ensemble des périodiques. Le repérage de nos articles a donc été réalisé à l'aide de mots clés, et ce, par l'entremise de l'outil de recherche automatisée Eureka de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Les mots clés utilisés étaient : « pédophilie », « pédophile » et « pédo », qu'ils soient représentés dans le titre, dans l'introduction ou encore, dans le corps de l'article. Comme nous ne sommes pas intéressés par la réception de la nouvelle médiatique, nous n'avons pas cru nécessaire d'établir des distinctions entre ces différentes sections journalistiques. Nous avons été en mesure de recenser 223 articles. Cependant, certains d'entre eux ont été écartés lorsqu'à la lecture du texte, nous avons constaté que le terme n'avait aucun lien avec le phénomène. À titre d'exemple, un article qui traitait des

¹⁶ Une étude qui analyse la représentation médiatique du leurre d'enfant à travers trois grands quotidiens torontois : le Globe and Mail, le Toronto Star et le Toronto Post

pédopsychiatres a été retiré. Pareillement, n'entendant pas faire une comparaison entre les journaux en ce qui concerne leur manière de traiter de la pédophilie et du pédophile, nous avons retiré les articles qui se répétaient. Par exemple, lorsqu'un article est apparu simultanément dans *Le Devoir* et *Le Soleil*, nous n'avons comptabilisé cet article qu'une seule fois. En tout, nous avons conservé 172 articles pour l'analyse.

3.2 Cadre d'analyse

Comme mentionné précédemment, nous avons préconisé la méthode de Fairclough (2003) pour étudier nos articles médiatiques. Cela dit, il n'y a pas de manière unique d'effectuer une analyse textuelle. Il est possible de se concentrer sur plusieurs éléments simultanément ou seulement sur quelques-uns (Fairclough, 2003). Il faut savoir que d'emblée, la méthode proposée par Fairclough (2003) suggère de nombreuses fonctionnalités à prendre en considération. Dans le cadre d'une analyse comme la nôtre, nous avons jugé pertinent de n'en retenir que deux : 1. ce qui est présupposé dans le texte (*the assumptions*) et 2. les représentations des acteurs sociaux.

3.2.1 Assumptions

Notre choix d'examiner les présupposés d'un texte est motivé par l'idée que toutes les formes de communications et d'interactions sociales sont indéniablement soutenues par des sens communs (Verschueren, 1999 ; Fairclough, 2003). Or, les textes médiatiques font inévitablement des *assumptions*, « what is 'said' in a text is 'said' against a background of what is 'unsaid', but taken as given » (Fairclough, 2003, p. 40). Les *assumptions* sont les

sens implicites d'un texte, ce qui est présupposé et assumé par le texte. « [A]ssumption can be seen in terms of claims on the part of the 'author' – the claim that what is reported was actually said, that what is assumed has indeed been said or written elsewhere, that one's interlocutors have indeed heard it or read it elsewhere » (Fairclough, 2003, p. 40).

Les présupposés de l'auteur peuvent être ou non, supportés ou encore, avérés. Ceux-ci peuvent être réalisés par erreur, implicitement ou volontairement. Ils ont comme particularité qu'ils dépendent d'une relation entre le texte dans lequel ils s'immiscent et quelque chose qui a été dit, écrit ou pensé ailleurs, « with the 'elsewhere' left vague » (Fairclough, 2003, p. 40). Par exemple, si on lit dans un article que Denise Bombardier affirme que la pédophilie doit être soignée, c'est que quelque part, ailleurs que dans le texte lui-même, on en dit que c'est une maladie. L'idée consiste donc à comprendre ce qui est présupposé lorsqu'on traite de la pédophilie. Trois formes d'*assumptions* seront distinguées dans les articles (des mises en exemples suivront) :

1. Les *assumptions* existentielles (A.E) : Ce que le texte propose qui existe, tel un fait immuable. À l'inverse, ce qui avec certitude n'existe pas.
2. Les *assumptions* proposées (A.P) : Ce qu'on propose qui pourrait ou devrait exister. C'est ce que le texte suggère qui devrait être fait.
3. Les *assumptions* de valeurs (A.V.) : Ce qui est posé comme étant désirable sur le plan moral versus ce qui ne l'est pas. Autrement dit, ce qui est jugé dans le texte comme « bien » versus ce qui est jugé comme « mal ».

Ainsi, en vue de déceler les différentes *asumptions*, une première question a été posée à chacun des articles : Quelles assumptions (existentielles, propositionnelles ou de valeur) sont sous-entendues dans le texte ? Pour bien comprendre notre démarche, voici un exemple.

Exemple A :

Il existe un lobby pédophile aux ramifications internationales que connaissent bien les services de police de nos pays. Un lobby composé de membres de toutes classes sociales, qui sont actifs sur la Toile et se protègent entre eux. La semaine dernière, l'on apprenait qu'un ex-policier et entraîneur sportif au Québec avait récidivé. Or les sites pédophiles, nombreux, offrent aux violeurs d'enfants une pornographie à faire vomir. Il est temps que le Québec se réveille et fasse quelque chose !

1. *Assomption existentielle*

*En disant qu'il existe « un lobby pédophile aux ramifications internationales, composé de membres de toutes classes sociales », on suppose que les pédophiles soient partout et que n'importe qui puisse être pédophile.

*En précisant « qu'ils sont actifs sur la Toile » et « qu'ils se protègent entre eux », on présuppose que les pédophiles sont des personnes qui se connaissent et s'entraident.

*En ajoutant que ces lobbys sont bien connus « des services de police de nos pays », on en déduit que la police est complice, car elle ferme les yeux sur ces lobbys.

*Lorsqu'il est dit qu'un « ex-policier et entraîneur sportif au Québec a récidivé », on suppose que c'est un exemple parmi tant d'autres de ses pédophiles « actifs sur la Toile qui se « protègent entre eux ».

*On assume aussi qu'il existe de « nombreux sites pédophiles ».

2. *Assomption Propositionnelle*

*En affirmant qu'il « est temps que le Québec se réveille et fasse quelque chose », l'auteur invite le Québec à en faire plus sur la question pédophile.

3. *Assomption de Valeur*

*En définissant que les sites pédophiles offrent aux violeurs d'enfants une pornographie à faire vomir, on soutient que ce phénomène est indésirable.

3.2.2 Représentation des acteurs sociaux

Tel que nous l'avons évoqué précédemment, le discours est ici envisagé comme une pratique sociale contextualisée qui remet en contexte d'autres pratiques sociales (Fairclough et Wodak, 1997 ; Van Leeuwen, 2008). Selon Van Leeuwen (2008), le discours a pour fonction d'opérer une représentation de la réalité à travers la recontextualisation des événements, des pratiques sociales et surtout, des acteurs sociaux. En s'intéressant aux représentations des acteurs sociaux, dont notamment celles du pédophile, nous serons plus à même de comprendre comment ces représentations peuvent être recontextualisées dans le discours journalistique afin de cadrer le problème social de la pédophilie. Effectivement, nous croyons que les textes se construisent sur des choix représentationnels d'acteurs sociaux (faits par l'auteur) qui sont révélateurs de certaines tendances lorsque la pédophilie est abordée. Afin de comprendre la manière dont les acteurs sociaux peuvent être représentés médiatiquement, nous avons établi une grille de modalité reflétant ces tendances. Cette grille s'inspire, encore une fois, de celle proposée par Fairclough (2003), qui s'inspire lui-même de Van Leeuwen (1996). Celle-ci comprend les modalités suivantes :

1. Inclus/Exclu
2. Actif/Passif
3. Nommé/Classé
4. Spécifié/Généralisé
5. Imagé/Non-imagé.

1. Inclu / Exclu

Les acteurs inclus sont explicitement mentionnés par le texte comparativement à ceux exclus, qui sont symboliquement absents du texte. Les articles sont inclus et exclus des acteurs sociaux en fonction des intérêts de leur lectorat (Van Leeuwen, 2008). Si certaines exclusions peuvent être « innocentes » (des détails que les lecteurs sont supposés déjà connaître, ou qui ne sont pas considérés comme pertinents), d'autres exclusions peuvent avoir un objectif stratégique, c'est-à-dire mettre l'emphase sur certains acteurs pour un événement donné (Petitclerc & Schepens, 2009). Le groupe inclus devient dès lors associé à l'événement.

2. *Actif / Passif*

Cette catégorie concerne les rôles joués par les acteurs sociaux. Qui est représenté comme étant actif, c'est-à-dire comme une force active et dynamique dans une activité donnée ? Au contraire, qui est passif ? Qui subit l'activité ? La représentation des rôles met en lumière les relations sociales des acteurs au sein du texte.

3. *Nommé / Classé*

Nous considérons les acteurs sociaux de « nommés » lorsqu'ils sont représentés à partir de leur nom propre. Ces derniers peuvent être formels (nom de famille seulement, avec ou sans titre), semi-formels (prénom et nom de famille) ou informels (surnom). Il est à noter que les acteurs nominalisés sont souvent le centre d'intérêt d'un texte contrairement à ceux qui ne le sont pas (Humby, 2012). Les acteurs sociaux sont classés lorsqu'ils sont représentés seulement à partir d'un trait de leur identité (sexe, taille, etc.) ou par une fonction qu'ils partagent avec d'autres (profession, lien familial, etc.).

4. *Spécifié / Généralisé*

Le choix entre une représentation générique et une représentation spécifique des acteurs sociaux peut être intéressant pour une analyse comme la nôtre. En effet, lorsque les acteurs sont représentés de façon générique, ils font référence à un groupe général, par exemple « les pédophiles ». Lorsqu'ils sont spécifiés, on leur reconnaît des spécificités identifiables telles que « les prêtres pédophiles de l'Église Catholique ».

5. *Imagé / non-imagé*

Comme notre recherche s'intéresse à l'entièreté des articles et aussi aux photos qui leur sont adjointes, nous avons jugé pertinent d'ajouter cette catégorie aux modèles proposés par Fairclough (2003) et par Van Leeuwen (2008). Ainsi, nous avons porté une attention à la présence ou non d'image représentant les acteurs sociaux.

Dans l'optique de bien saisir notre procédé, reprenons l'**Exemple A**

Inclus	Exclus
• Les services de police • Les membres de toutes classes sociales • Un ex-policier et entraîneur récidiviste • Le Québec • Voleurs d'enfants • Enfants • Nous	• Qui nous apprend qu'un ex-policier récidive ?
Actifs	Passif
• Voleurs d'enfants • Un ex-policier et entraîneur récidiviste • Les membres de toutes classes sociales	• Les services de police • Le Québec • Enfants • Nous
Nommé	Classé

Le Québec	- Les services de police - Les membres de toutes classes sociales - Un ex-policier et entraîneur récidiviste - Voleurs d'enfants - Enfants - Nous
Spécifié	Générique
- Les services de police <u>de nos pays</u> - Un <u>ex-policier</u> et <u>entraîneur récidiviste</u> - Voleurs <u>d'enfants</u>	- Enfants - Le Québec - Les membres de toutes classes sociales - Nous
Imagé	Non-imagé
	- Les services de police - Les membres de toutes classes sociales - Un ex-policier et entraîneur récidiviste - Le Québec - Voleurs d'enfants - Enfants - Nous

3.2.3 Comptabilisation des données

Par souci de rendre notre analyse plus systématique, nous avons entré nos données de recherche dans le système intégré de gestion de bases de données (SIRS) du Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS). Le SIRS résulte de la réingénierie et de la migration de données en un format relationnel souple, sécuritaire et efficient (CHRS, 2020). À travers celui-ci nous avons pu dépouiller la totalité des articles conservés. L'interface de notre base de données se divise en trois sections. Tout d'abord, nous avons

les informations générales sur l'article permettant de le localiser, plus précisément la date, le nom du journal et l'emplacement de l'article dans le journal. Ensuite, nous retrouvons les modalités concernant les choix représentationnels des acteurs sociaux (Inclus/Exclu, Actif/Passif, Nommé/Classé, Spécifié/Généralisé, Imagé/Non-imagé) et enfin, la dernière section porte sur les types d'*assumptions* recensés dans les articles (existentielles, propositionnelles ou de valeur).

Représentations sociales : Acteurs sociaux	
Acteurs sociaux : inclus :	
Acteurs sociaux : exclus :	
Acteurs sociaux : actifs :	
Acteurs sociaux : passifs :	

Présupposés	
Existentiels :	
Propositionnels :	
De valeur :	

En définitive, en nous permettant de créer une base de données « sur mesure », c'est-à-dire qui répond aux modalités de notre recherche, l'utilisation du SIRS a grandement facilité notre analyse textuelle. Il nous a notamment permis de mieux faire ressortir les idées émergentes et les tendances récurrentes quant au traitement médiatique de la pédophilie et du pédophile.

Chapitre 4 :

Analyse de la pédophilie
dans la presse

À titre de rappel, cette analyse tente de saisir *comment les phénomènes de la pédophilie et du pédophile sont construits en tant que problème social par les quotidiens québécois*. Nous avons donc porté une attention particulière à ce qui est identifié comme relevant de la pédophilie, à ce qui est considéré de problématique et aux acteurs sociaux mobilisés pour problématiser ce phénomène.

Afin de rendre nos résultats intelligibles, nous avons choisi de les regrouper en trois sections : Du crime pédophile à la justice morale (1), Un tabou à lever (2) et Les visages du pédophile (3). Il est important de noter que la distinction établie entre ces sections n'est guère fermée. Elle vise plutôt à révéler des tendances observables dans nos données et à leur donner sens. En d'autres mots, des éléments de l'une des sections pourront très bien se retrouver chez l'autre, celles-ci étant fluides. Le choix de procéder ainsi est motivé par la croyance que le lecteur sera plus à même de comprendre le discours médiatique actuel sur la pédophilie et le pédophile.

Nous verrons qu'en 2019, la construction journalistique de la « problématique pédophile » est beaucoup plus complexe que ce que laissait entrevoir la littérature scientifique. En effet, contrairement aux études précédentes où la pédophilie est essentiellement associée à un crime abominable, nos données montrent qu'elle est aussi présentée par certains médias comme étant un tabou social qui pose problèmes sur le plan de la liberté d'expression. Nous pourrions également distinguer que les quotidiens québécois problématisent toujours la pédophilie en opposant certains groupes d'acteurs sociaux, tels que des parents justiciers *versus* des mères complices ou encore des victimes héroïques *versus* des autorités incapables. Cette mise en opposition vise à définir les

interventions appropriées pour contrer ce phénomène et à blâmer certains acteurs sociaux pour leur inaction et/ou pour l'inefficacité de leurs actions. En ce qui concerne plus particulièrement le pédophile, nous observerons que malgré des portraits relativement éclatés, ceux-ci sont toujours présumés d'hétérosexuels et de sexe masculin, cloisonnant ainsi automatiquement les femmes et les homosexuels dans des rôles de victimes et/ou de complices passifs. Enfin, il sera possible de repérer la présence accrue de la subjectivité journalistique dans les « affaires pédophiles », notamment par la place prépondérante des opinions dans les différents articles médiatiques.

Nous tenons à souligner que les extraits mobilisés pour exemplifier nos résultats ont été sélectionnés, car ils sont, à nos yeux, typiquement représentatifs de l'ensemble de nos articles. Vous remarquerez que certains de ces extraits sont très longs. Cela est dû au fait que nous avons parfois jugé pertinent d'insérer des articles dans leur intégralité afin de mieux saisir l'essence de ce qui est dit comme le suggère notre méthodologie. Autrement dit, nous considérons qu'une lecture globale de certains articles est souvent plus révélatrice que celle d'un simple extrait annoté.

4.1 Du crime pédophile à la justice morale

L'une des premières tendances qui nous est apparue comme étant notable lors de notre analyse, c'est que lorsque la pédophilie est abordée, aucun article n'en offre une définition précise. Autrement dit, elle n'est pas explicitement décrite ou expliquée, sous-entendant que le lectorat sait d'emblée de quoi il s'agit. Or, à défaut d'en offrir des définitions, nous avons remarqué que la grande majorité des articles choisis établissent

une association directe entre la pédophilie et le crime. Comme l’a laissé présager la littérature scientifique, très peu d’articles relient la pédophilie à une maladie ou à un trouble de la santé mentale. Cela nous amène à penser, dans un premier temps, que dans le paysage médiatique, c’est bel et bien « une acceptation criminologique que l’on retient aujourd’hui, au prix d’un éloignement par rapport au sens médical du mot » (Waynberg, 2011). Ce lien pédophilie-crime est observable à tous les niveaux de notre analyse, tant lorsque notre attention est portée sur les *assumptions* que sur les *acteurs sociaux* du texte. On retrouve de nombreuses *assumptions existentielles* où on énonce clairement la pédophilie comme étant un crime.

Il existe bien peu de crimes aussi mal vus que la pédophilie dans notre société
Ces gens ont pour la plupart du temps énormément de difficulté à réintégrer le marché du travail. De plus, ces dossiers sont habituellement très médiatisés.
(Le Soleil, 28-12-2019, p. 22)

Comme on peut le constater dans l’exemple susmentionné, lorsque la pédophilie est affirmée comme étant un crime, des *assumptions de valeur* sont quasiment toujours simultanément faites. On insinue que c’est un crime très grave et socialement inacceptable, ce qui fait écho à Ambroise-rendu (2010), lorsqu’elle avance que la pédophilie est présentée par les médias comme étant un crime « immonde », voire le pire crime. Dans le même ordre d’idées, nous avons relevé que les acteurs sociaux inclus dans les articles réfèrent couramment au monde judiciaire. Sur la totalité des articles analysés, 29 incluent des juges, 33 des corps policiers et 25 des avocats. Ce qui a attiré notre attention ici, c’est que comparativement à ce que soutient Beauchesne (2014), nous dénotons très peu de récits héroïques mettant en valeur ou faisant la promotion de la police québécoise. Lorsque la police est incluse dans un article, elle est majoritairement

classée et générique, c'est-à-dire que l'on ne nomme pas de corps de policier en particulier. On en parle au sens large.

Certains articles remettent même en question les services de police en matière d'« affaires pédophiles ». Nous avons dénoté deux tendances : la première suppose que les policiers ne font pas correctement leur travail (A.E.) et la seconde, que les policiers devraient en faire davantage (A.P.). Les exemples suivants en témoignent bien :

Les plaignants allégueraient **que les policiers de la Sûreté du Québec ont manqué à leurs obligations éthiques et qu'ils ont bâclé l'enquête**, selon Radio-Canada. Il y a un peu moins d'un an, **le juge Jacques Lacoursière, de la Cour du Québec, a sévèrement critiqué les techniques utilisées par la Sûreté du Québec dans cette enquête** (Le Devoir, 22-08-2019, p. 3).

Nous sommes consternées de voir que cet événement qui enfreint plusieurs articles du Code criminel se tiendra en toute impunité dans notre ville. **Pourquoi la police ne fait-elle rien?** La pornographie est, par ailleurs, indissociable de la culture du viol, de la prostitution et malheureusement de la pédophilie. **La banaliser, c'est en quelque sorte endosser tout ça, l'encourager et s'en faire complice** (Le Soleil, 17-08-2019, p. 31).

Ces critiques dirigées vers la police estiment que celle-ci « n'en fait pas assez » devant de « tels crimes ». Cela semble traduire un désir inassouvi de justice ou du moins, d'action judiciaire. Ce phénomène est d'autant plus accentué lorsqu'on porte une attention aux juges inclus dans les textes. Comparativement aux policiers, les 29 articles impliquant des juges les nomment médiatiquement et leur accordent une place très active, celle de ceux qui déterminent la peine des coupables. Toutefois, cette peine est constamment présentée comme insuffisamment sévère.

Le juge Alexandre Dalmau s'est montré « surpris » par la suggestion de peine commune des parties, puisque l'accusé a continué de nier avoir commis les agressions pendant ses récentes évaluations psychologiques et sexuelles, même après avoir reconnu ses gestes en salle d'audience. **« Il nie les faits et nie toutes problématiques de nature sexuelle », a déploré le juge. Le magistrat**

a entériné jeudi la peine suggérée par les avocats, mais a répété à plusieurs reprises qu'elle était « clémente » étant donné l'« attitude » de l'accusé. Le juge Dalmau a rappelé qu'il était lié par une décision de la Cour suprême. L'arrêt Cook limite depuis 2016 le pouvoir des juges d'écarter une recommandation conjointe des avocats, à moins qu'elle soit contraire à l'intérêt public » (La Presse, 27-10-2019, p. 16).

L'extrait ci-dessus rend bien compte d'une insatisfaction de la peine considérée ici comme « trop clémente ». En revanche, cette insatisfaction provient du juge lui-même, donnant ainsi l'impression que dans les affaires pédophiles, même les juges se sentent lésés par la loi (A.P.). À vrai dire, dans cet exemple, lorsqu'il est dit que le juge est limité dans ses pouvoirs en raison de l'arrêt Cook, on propose une remise en question plus large du système pénal, qui ne s'arrête pas à la sévérité de la peine, mais qui concerne le fonctionnement judiciaire en général.

Effectivement, nous avons remarqué que plusieurs articles expriment explicitement que le système judiciaire pose problème en ce qui concerne la question pédophile, contestant notamment le Code criminel et les lois. Certains sous-entendent que le Code criminel devrait être modifié (A.P.), d'autres mettent de l'avant une certaine ambiguïté au niveau des lois (A.E.). Ces critiques et insatisfactions dirigées à l'endroit de l'appareil pénal nous amènent à croire que lorsque la pédophilie est discutée, un désir de justice se fait sentir, non pas une justice au sens légal, mais plutôt au sens moral. Nous choisissons de parler de justice morale, car les articles relatent et valorisent plusieurs initiatives prises par le public dans le but de « combattre » ou de « contrer » la pédophilie. Pour reprendre les mots de Van Meerbeek (2004), la presse écrite nous apparaît parfois comme exhibant « une croisade anti-pédophile » où l'on invite la population, plus

particulièrement les parents et les victimes, à surveiller, dénoncer, exposer, voire « piéger » les pédophiles. Autrement dit, il s'agit de prendre part au salut de la justice.

4.1.1 Les parents

Comme on a pu le voir dans la littérature scientifique, les médias diffusent couramment des conseils sur la manière dont on devrait s'occuper de nos enfants, ce qui départage le bon parent du mauvais. « These images can be seen as fashioning norms that function as frames of reference for how to be(come) good » (Assarsson, Liselott, & Pål Aarsand, 2011, p. 79). Notre analyse nous a révélé que lorsque la presse écrite traite de pédophilie, un phénomène similaire est constatable, où les parents sont inclus dans 38 articles (ces articles incluent de facto leurs enfants). La présence des parents dans un article apparaît tout d'abord comme dépendante de celle des enfants. Par parents nous entendons « père », « mère » et « parent ».

Nous avons été en mesure de conceptualiser leurs représentations de deux manières distinctes : les « parents justiciers » et les « mères complices ». Plusieurs articles font l'éloge de parents ayant piégé et dénoncé des pédophiles pour sauver leurs enfants. Lorsque c'est le cas, les parents sont actifs, nommés et spécifiés. A Contrario, on décèle aussi la représentation de parents, principalement des mères, ayant contribué, de près ou de loin, aux actes desdits pédophiles. Dans ces cas, les mères sont majoritairement représentées de manière classée. Elles sont tantôt actives, tantôt passives. Les pères, eux, sont soit définis comme absents, soit ils se caractérisent par leur absence du texte.

Piégé par la mère de sa victime

Un présumé pédophile a tenté d'appâter une adolescente via Instagram

PAULE VERMOT-DESROCHES

TROIS-RIVIÈRES — La police de Trois-Rivières a ouvert une enquête après qu'un homme soit entré en contact avec une jeune adolescente de 12 ans par le biais d'Instagram, lui faisant clairement comprendre qu'il aimerait se masturber en regardant des jeunes filles. L'ennui, c'est que l'homme parlait à la mère de la jeune fille lorsqu'il a fait cette



Yvette Richer a interpellé un homme qui venait de commencer à suivre le compte Instagram de sa fille. Cet homme s'est avéré être un présumé pédophile. La police enquête. — PHOTO LE NOUVELLISTE, STÉPHANE L'ESSARD

« L'évènement s'est produit jeudi soir. Yvette Richer a reçu une notification sur son téléphone, comme quoi un certain Marcel Lacombe venait de commencer à suivre le compte Instagram de sa fille de 12 ans. **« Nous avons convenu avec ma fille qu'elle a le droit d'être sur les réseaux sociaux à condition que ce soit toujours respectueux et de bon goût. Pour ça, on a aussi convenu que je pouvais avoir accès à ses comptes, non pas pour l'espionner, mais pour m'assurer qu'il n'y a pas d'intimidation ou de gens mal intentionnés »**, relate Mme Richer. La notification a donc doublement attiré son attention. Lorsqu'elle a réalisé que ce compte qui apparemment appartenait à un Marcel Lacombe de 36 ans ne partageait aucun ami en commun avec sa fille, et ne semblait clairement pas fréquenter son école. **Elle a donc commencé à discuter avec lui, en se faisant passer pour sa fille, histoire de connaître ses réelles intentions. Son intuition ne lui aura pas menti.** Rapidement, l'homme s'est présenté comme venant de Trois-Rivières-Ouest et comme étant un ami de son grand-père, et que c'était ce grand-père qui lui avait dit qu'elle fréquentait cette école. **« C'est impossible, car le grand-père de ma fille est décédé avant même qu'elle commence le secondaire. Ça ne collait pas »**, explique-t-elle. Rapidement, la conversation dégénère, alors que l'homme inscrit **« j'aime bien me croquer sur les photos des petites filles de mes amis »**. Il propose également à la jeune fille de jouer et de danser avec lui. Lorsqu'elle lui mentionne qu'elle trouve étrange qu'un homme de son âge s'intéresse à elle, l'individu commence à écrire qu'il est un ancien combattant, que tous ses amis sont décédés et qu'il se sent seul, qu'il est rejeté de tout le monde, mais qu'il n'y a qu'elle qui est gentille avec lui. **« J'essayais de le faire parler pour qu'il en dise encore plus et que je puisse avoir des preuves »**, indique-t-elle. Yvette Richer a ensuite dévoilé à l'individu qu'il était en pleine discussion avec la mère de celle à qui il croyait parler, ce à quoi l'individu s'est montré incrédule pendant un bon moment. En fin de compte, l'interlocuteur a changé certains renseignements sur son compte en cours de route, disant être âgé de 68 ans, et a bloqué le compte de la jeune fille. **Le compte Instagram Marcel_Lacombe était toutefois encore actif vendredi après-midi, lorsque consulté par Le Nouvelliste.** [...] Pour sa part, Yvette Richer espère que son histoire pourra faire réfléchir d'autres parents et d'autres jeunes, et que ça suscitera des discussions. **« Je suis de la génération Facebook, mais ma fille est plus Instagram. Je ne connais pas bien cette application, et j'ai réalisé que n'importe qui pouvait commencer à suivre son compte. On a donc modifié ses paramètres pour qu'elle approuve les gens qui veulent commencer à suivre son compte. C'est important de se soucier de ça et d'en parler avec les jeunes, parce qu'on ne sait jamais les intentions des gens qui sont là-dessus »**, mentionne Yvette Richer (Le Soleil, 23-11-2019, p. 14).

L'extrait ci-dessus propose que les réseaux sociaux constituent un risque pour les enfants, notamment parce que n'importe qui peut être enclin à les utiliser (A.E). Cette remarque soutient tant l'étude de Cassel et Cramer (2008) que celle de Paquette (2011), qui ont toutes deux montré que depuis l'apparition de la communication électronique une trame discursive axée sur le risque pour « nos jeunes » est présente dans les médias. On y promeut l'idée que « sur internet, nul ne peut être certain de l'identité de son interlocuteur. La mascarade y est la norme, favorisant ainsi la présence de prédateurs sexuels et de pédophiles » (Paquette, 2011, p. 56).

Selon Paquette (2011), la stratégie des médias pour valider et prouver l'existence de la menace consiste à piéger eux-mêmes les pédophiles, en recensant des journalistes ou des équipes d'enquêtes qui se font passer pour des adolescents sur le web. Dans ce même ordre d'idée, Cassel et Cramer (2008) avancent qu'en raison de ce risque présenté comme extrêmement élevé, il est courant que les médias mettent l'emphasis sur l'importance de protéger nos enfants en adoptant une surveillance parentale quant aux activités de ceux-ci sur la toile. Ce qui est fort intéressant, c'est que dans cet extrait, la même stratégie médiatique pour valider la présence du risque est utilisée, sauf qu'ici c'est madame Richer, mère d'une adolescente, qui piège le pédophile. Il est stipulé clairement dans l'extrait qu'elle se fait passer pour sa fille afin de connaître les véritables intentions de Monsieur Lacombe, le questionne pour voir si son histoire « colle », tente de le faire parler afin d'avoir plus de preuves pour finalement l'acculer au pied du mur en lui révélant son identité. Ce descriptif des actions entreprises par madame Richer se rapproche de très près de ceux qu'on octroierait à un enquêteur policier ou à un journaliste. On semble donc

proposer que le risque soit si élevé qu'une simple surveillance parentale n'est plus suffisante ou du moins qu'elle doit prendre une forme plus interactive (A.P.). En effet, lorsqu'il est dit qu'« Yvette Richer espère que son histoire pourra faire réfléchir d'autres parents », on suppose que les autres parents ont tout intérêt à agir de la sorte, car c'est ainsi qu'Yvette Richer a sauvé sa fille (A.P.). Dans ce récit, Yvette Richer n'a pas seulement sauvé sa fille, elle a piégé un pédophile. D'où l'allégorie du parent justicier qui tend à protéger et faire régner « la justice », sans y être officiellement habilité. La photo d'Yvette Richer rivée sur le cellulaire de sa fille traduit l'image d'une mère exemplaire. On remarque d'ailleurs le contraste établi entre Yvette Richer (nommée, spécifiée et active) et les autres parents (classés, génériques et passifs), sous-entendant que ces autres parents doivent en faire plus, ne serait-ce qu'en réfléchissant à la question (P.A.).

Comme mentionné précédemment, cet appel aux parents à en faire davantage dans la protection de leurs enfants s'applique particulièrement aux mères. On assiste donc à une représentation genrée des « mauvais parents » qui donne lieu, comme par effet miroir, au phénomène de « la mauvaise mère ». Naylor (2001) explique que la presse écrite construit une certaine maternité naturellement protectrice et bienveillante des enfants. La couverture médiatique des mères serait portée sur leur instinct et leur méfiance vis-à-vis le « risque pédophile », chose que nous avons pu constater à travers le récit d'Yvette Richer. Lorsque ces mères échouent à leur « devoir », elles sont de facto présentées comme défectueuses, voire monstrueuses (Crane, 2018).

Le consentement sans concession de Vanessa Springora

Ancienne « compagne » adolescente de Gabriel Matzneff, l'éditrice raconte comment l'écrivain a profité d'une jeune fille aux sentiments confus

LUC LE VAILLANT
LIBÉRATION

Il s'agit de rencontrer Vanessa Springora pour faire son portrait, et ce n'est pas forcément simple. Cette éditrice détaille sa relation avec l'écrivain Gabriel Matzneff dans un récit inaugural qui paraîtra jeudi en France. Elle avait 14 ans, lui la cinquantaine. Elle a désormais 47 ans et vient de prendre la tête des éditions Julliard. Lui a 83 ans et publie le dernier tome d'un journal qui n'en finira jamais. Elle est la première, et pour l'instant la seule, de ses conquêtes hors d'âge à l'accuser de sévices sexuels et de pédophilie, quand il s'est toujours vanté d'avoir échappé à la brigade des mineurs. Lucide et réfléchi, précisément formulé, ni coïncé, ni gnanngnan, le récit de Vanessa Springora a le tranchant d'un boomerang frémissant et acéré qui ne rate pas sa cible.

Adultes négligents



Vanessa Springora reconnaît que jamais elle n'éditera Gabriel Matzneff. JEAN-FRANÇOIS PAGA / GRASSET

« Il s'agit de rencontrer Vanessa Springora pour faire son portrait et ce n'est pas forcément simple. Cette éditrice détaille sa relation avec l'écrivain Gabriel Matzneff dans un récit inaugural qui paraîtra jeudi en France. Elle avait 14 ans, lui la cinquantaine. Elle a désormais 47 ans et vient de prendre la tête des éditions Julliard. Lui a 83 ans et publie le dernier tome d'un journal qui n'en finira jamais. Elle est la première, et pour l'instant la seule, de ses conquêtes hors d'âge à l'accuser de sévices sexuels et de pédophilie, quand il s'est toujours vanté d'avoir échappé à la brigade des mineurs. Lucide et réfléchi, précisément formulé, ni coïncé, ni gnanngnan, le récit de Vanessa Springora a le tranchant d'un boomerang frémissant et acéré qui ne rate pas sa cible. On est au milieu des années 1980. Sa mère est attachée de presse dans l'édition. Son père a pris ses distances. Elle s'est indolemment laissé traîner à un dîner. La conversation l'ennuie. Elle se replie pour feuilleter Eugénie Grandet, de Balzac. Mais l'invité d'honneur qui plastronne et qui brille l'a repérée. Il va lui faire une cour assidue, clandestine et valorisante. Elle se sent enfin échapper à la morosité de ses incertitudes. Bravant sa mère, qui la met en garde, elle se lance à cœur perdu et à corps franc dans une histoire qui va l'abîmer durablement, quand elle le quittera après avoir découvert qu'il multiplie les aventures en parallèle. Aujourd'hui, elle dénonce une ambiance permissive, des parents en panne d'autorité, des adultes négligents, sans pour autant appeler au retour de l'ordre moral, ni à la claustration des jeunes filles. Son livre se nomme *Le consentement*. C'est une fausse piste pour dire tout l'inverse. Elle se questionne un instant et écrit : "Comment admettre qu'on a été abusée quand on ne peut nier avoir été consentante ? Quand, en l'occurrence, on a ressenti du désir pour cet adulte qui s'est empressé d'en profiter ? "Mais elle choisit de se revendiquer victime et de faire entendre sa parole » (Le Devoir, 31-12-2019, p. b7)

Cet extrait inclut toutes les catégories de parents que nous avons recensées, soit :

mère, père et parent. Parlons d'abord de la représentation de la mère. Celle-ci n'est pas nommée, mais elle est spécifiée comme attachée de presse dans l'édition, supposant ainsi

qu'elle connaît l'écrivain (A.P.) et elle est représentée de façon active puisqu'elle « met en garde » sa fille. Le père lui, est classé et générique, mais actif puisqu'il « a pris ses distances ». Nous supposons donc que le père est absent de la vie de sa fille (A.E.) et que la mère est la seule responsable de Vanessa Spingora (A.P.). Les parents, eux, sont classés et génériques puisqu'on en parle au sens large. Ils sont aussi passifs et décrits comme « en panne d'autorité ».

En mettant de l'avant que la victime dénonce une « ambiance trop permissive, des parents en panne d'autorité » et « des adultes négligents », la critique de la victime n'est pas orientée vers son agresseur, mais plutôt vers les parents. Cela suppose plusieurs choses : d'abord que la mise en garde de la mère ne fut pas suffisante pour empêcher cette histoire qui a « abîmé durablement » Vanessa Spingora (A.E.) ; ensuite, qu'en connaissant l'agresseur, la mère aurait dû en faire plus (A.P.). De là apparaît l'image d'une complice qui, par son inaction, a facilité au pédophile l'accès à sa fille, mais aussi aux autres victimes. En effet, il est dit que Vanessa « est la première, et pour l'instant la seule, de ses conquêtes hors d'âge à l'accuser de sévices sexuels et de pédophilie », présumant qu'il y en a eu d'autres (A.P.). Enfin, on semble encore une fois envoyer le message aux parents qu'ils ont tout intérêt à être plus autoritaires et à agir sous peine d'être, eux aussi, des complices (A.P.). Autre élément intéressant, c'est que Vanessa Spingora adolescente est présentée de façon active, consentante et éprouvant du désir à l'endroit de Gabriel Matzneff, malgré l'écart d'âge. Ce faisant, on peut se demander s'il est ici supposé qu'en plus de protéger les adolescents du désir des autres, les parents doivent les protéger de leurs propres désirs ? Cela fait à tout le moins écho à Warden (2007) lorsqu'elle avance que la presse n'affirme

pas seulement que les enfants courent un danger, mais également, qu'ils sont en soi un danger pour eux-mêmes.

En somme, il nous apparaît évident que les « affaires pédophiles » confèrent une responsabilité importante aux parents qui semblent appeler à en faire davantage dans cette « lutte ». Cette responsabilité parentale s'alourdit d'autant plus si on prend en compte que le manque d'action qui leur est reproché est, comme nous l'avons vu, tout aussi critique à l'égard des autorités en général. On peut ainsi se demander qui fait bien les choses dans cette « guerre » aux pédophiles. En valorisant et mettant de l'avant les « parents justiciers » au détriment des corps de police, on peut aussi se questionner à savoir si les médias en appellent aux parents afin de pallier l'incompétence des autorités.

En piégeant Marcel Lacombe, Yvette Richer n'a pas seulement protégé sa fille du pédophile et d'elle-même, elle a protégé toutes les potentielles victimes. À l'inverse, par son inaction, la mère de Vanessa Spingora a, quant à elle, favorisé l'accès aux jeunes filles. La responsabilité parentale n'aspire donc plus seulement à protéger son enfant, mais à protéger les enfants en général. De notre point de vue, ce qui ressort surtout ici, c'est le sens que prend la protection des enfants devant « le risque ». Ce n'est plus une responsabilité d'ordre familial, mais une responsabilité sociale. Les parents, par leur titre, ne doivent plus simplement surveiller leurs enfants, ils semblent être appelés à intervenir concrètement, à s'opposer aux pédophiles lorsqu'ils en ont la chance pour ainsi protéger le plus d'enfants que possible. Tout compte fait, on peut se demander si l'essence du « risque pédophile » est liée à une agression en soi ou plutôt à une intervention

inappropriée pour la prévenir. Le fait est qu'au sein de nos articles, les parents ne sont pas les seuls acteurs sociaux à se faire attribuer une responsabilité sociale « d'agir », certaines victimes aussi.

4.1.2 Les victimes

Alors que la littérature offrait une représentation médiatique des victimes dans laquelle elles étaient vues comme étant vulnérables, dépourvues et effacées comparativement à l'infracteur (Parent, 1990), notre étude a plutôt révélé que ce n'était pas tout à fait le cas. Nous avons remarqué une différence notoire entre la représentation des victimes mineures et celles qui sont spécifiées comme étant aujourd'hui adultes. L'étude de Ramos & al. (2013) a montré que ce traitement médiatique distinct entre les victimes s'explique par la vulnérabilité accrue à laquelle renvoient les deux statuts de l'enfant victime : son statut d'enfant, « associée à l'idée de vulnérabilité et à l'absence (d'autonomie, de responsabilité, de compétence, de pouvoir) en matière juridique, sociale, etc. », et son statut de victime marquée par une caractérisation présente, ou passée, de faiblesse (Ramos , Martins Paula, & Pereira , 2013, p. 105). Effectivement, nous dénotons une absence totale de voix accordée à l'enfant victime et une représentation effacée de ceux-ci, faisant plutôt entendre des parents. Chez les enfants, les seuls éléments spécifiés sont l'âge et le sexe, pour lesquels nous ne remarquons aucune tendance notable. Il est dès lors fort intéressant de constater que les premiers concernés par ce « crime » jugé « immonde » soient réduits au silence. Ceci étant dit, le traitement médiatique des victimes aujourd'hui d'âge adulte est complètement différent. En effet, les 5 victimes d'âge adulte recensées sont toutes actives, nommées et spécifiées dans le texte. Plusieurs

articles font aussi le récit élogieux de victimes ayant agi concrètement contre leur agresseur. Contrairement à ce que nous avons observé chez les parents, l'éloge accordé aux victimes est parfois évident, parfois sous-entendu. En voici deux exemples.

Reprenons brièvement le précédent extrait. Vanessa Spingora (la victime) est détaillée comme ayant repris la tête des éditions Julliard et elle constitue « la première, pour l'instant la seule », à accuser Gabriel Matzneff de pédophilie. Déjà, cette description de la victime ne revoit pas à l'idée de vulnérabilité. Au contraire, on semble plutôt mettre de l'avant sa force et son courage, notamment pour avoir enfin dénoncé son agresseur. Sa photo projette l'image d'une belle femme confiante et apaisée. Son portrait ne s'arrête pas là, il est même précisé qu'elle a publié un livre sur le consentement et qu'elle a « choisi de se revendiquer victime pour faire entendre sa parole ». Son livre sur le consentement et son choix de se revendiquer victime sont insinués comme étant faits dans l'intérêt du « bien commun » (*A.P.*). Ils en inciteront donc peut-être d'autres à dénoncer (*A.P.*). Le fait est qu'elle ne s'est pas contentée de dénoncer son agresseur : elle l'a exposé au grand public. En faisant l'éloge de Vanessa Spingora, l'article propose que la revendication d'un statut de victime revête une responsabilité sociale d'agir, un peu comme si les victimes étaient appelées à s'ériger devant leur agresseur, et ce, dans l'intérêt de tous (*A.P.*). L'incitation à être partie prenante dans la « lutte au pédophile » est à nouveau palpable. Voyons maintenant le second exemple où l'éloge à la victime s'avère beaucoup plus implicite.



Yan Dugas à sa sortie de la centrale de police après sa confession du meurtre de Mathias Breton, pédophile condamné, dans son logement de Limoilou. — PHOTO THÉÂTRE LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

MEURTRE D'UN PÉDOPHILE CONDMNÉ

Une des victimes plaide coupable. Mathias Breton, pédophile condamné, a été poignardé à mort dans son logement de Limoilou en octobre 2016. Yan Dugas, une de ses victimes a plaidé coupable mercredi au meurtre non prémédité. Dugas avait tout juste 18 ans au moment du crime. Comme plusieurs autres jeunes, il avait passé du temps dans le logement où Mathias Breton, 73 ans, vivait seul, sur la 2e Rue dans Limoilou, à boire, fumer, dormir ou avoir des relations sexuelles. Le septuagénaire traînait une longue feuille de route de délits sexuels. Ces dernières condamnations remontaient à une quinzaine d'années. Il a été condamné à six ans de pénitencier en 1991 pour agression sexuelle. **Yan Dugas dira qu'il a été agressé sexuellement par Mathias Breton à plusieurs reprises, durant plusieurs mois.** Le 7 octobre 2016, dans l'avant-midi, Yan Dugas saisit un couteau et poignarde Breton à l'abdomen. Dugas dira plus tard qu'il savait où frapper pour porter un coup fatal. Le jeune homme quitte le logement après avoir laissé le couteau près du corps. Mathias Breton réussit à communiquer avec un ami qui lui, appelle les services d'urgence. Breton est conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où son décès est constaté. Le 31 octobre, les policiers de Québec reçoivent un appel du directeur général de la Maison de Job, un centre de thérapie du secteur Loretteville. **Le directeur a appris qu'un de ses résidents, Yan Dugas, a dit à d'autres usagers et à un thérapeute qu'il avait commis un meurtre à Limoilou, quelques jours plus tôt.** Si un procès avait eu lieu, l'avocat de défense Me Charles Levasseur aurait contesté l'utilisation en preuve des confidences de son client à un thérapeute, lié selon lui par le secret professionnel. Yan Dugas sera arrêté le 1er novembre 2016 par le groupe tactique d'intervention de la police de Québec. **Il confesse le meurtre dès son interrogatoire avec les enquêteurs.** Les policiers confirmeront plus tard que l'ADN de Yan Dugas se trouvait sur les vêtements de la victime. La procureure de la couronne Me Mélanie Ducharme autorise une accusation de meurtre au premier degré. Dugas est détenu depuis le début des procédures. **Le jeune homme a subi une enquête préliminaire. Son avocat de l'époque avait demandé un examen volontaire, une procédure plutôt rare durant laquelle la défense présente ses témoins.** Plusieurs usagers de la maison de thérapie

avaient alors témoigné. Des citoyens avaient lancé une campagne de socio financement sur Internet pour aider Dugas à se payer une défense. Yan Dugas, poli, calme et coiffé soigneusement, a confirmé les faits devant le juge Serge Francoeur de la Cour supérieure et quelques membres de sa famille. Aucun proche de la victime n'a assisté au plaidoyer de culpabilité. Comme tous les meurtriers, Dugas sera condamné à la prison à perpétuité (Le Soleil, 5-12-2019, p. 15)

Dans ce long extrait, nous avons affaire à deux représentations à la fois de la victime et de l'agresseur. La première représentation nomme et spécifie directement qui est la victime et qui est l'agresseur. La victime s'appelle Yan Dugas et son agresseur Mathias Breton, dont on précise qu'il est un pédophile condamné. La seconde représentation est beaucoup plus subtile. La victime n'est ni directement nommée, ni spécifiée, il en va de même pour son agresseur. On saisit à la lecture que la victime c'est Mathias Breton et son agresseur, Yan Dugas. Présenter de cette manière, on insinue que la véritable victime c'est Dugas et que c'est Breton l'agresseur (A.P.). On en déduit alors que de tuer son agresseur ne fait pas perdre à la victime son statut de victime, mais aussi que de faire sa peine ne fait pas perdre au pédophile son statut de pédophile. Ainsi plane encore cette idée que la justice « légale » ne peut rien pour les pédophiles et leurs victimes, d'autant plus qu'en jetant un coup d'œil attentif, on remarque également qu'il est insinué que le meurtre commis par Yan Dugas est justifié.

Dugas est décrit comme un jeune garçon, « poli, calme, coiffé soigneusement » et collaboratif des autorités ; la photo liée à l'article en témoigne bien. En le décrivant de cette façon, on présuppose qu'il n'est pas dangereux, qu'il n'a pas le profil d'un criminel et que c'est lui la victime (A.E.). Lorsqu'il est relaté que plusieurs usagers de sa maison de thérapie ont témoigné en sa faveur, nous en déduisons que les personnes qui le côtoyaient

ne souhaitaient pas son inculpation et qu'il ne méritait pas d'être accusé (A.P.). Cette présomption est d'autant plus marquée par le fait que des citoyens ont « lancé une campagne de socio financement sur Internet pour aider Dugas à se payer une défense ». Cela laisse penser qu'ils sont touchés émotionnellement par la cause de Dugas (A.E.). En d'autres mots, l'agression pédophile est à ce point inacceptable qu'une réponse violente de la part des victimes est moralement justifiable, voire méritée. Le tout culmine lorsqu'on semble dire que cette mobilisation portée à la défense de Dugas aura été en vain puisque, « comme tous les meurtriers, il sera condamné à la prison à perpétuité ». Cela renvoie à la conception que Dugas est doublement victime : victime d'agression pédophile, mais aussi d'un système de justice injuste (A.P.). Il faut avouer que la représentation de Dugas peut prendre de multiples sens. Une victime qui a eu le courage d'affronter son agresseur ? Une victime troublée dont le traumatisme l'a mené au meurtre ? Un exemple du sort qu'on devrait réserver aux pédophiles ? Ou encore un martyr du système de justice qui punit plus sévèrement ses victimes que ses pédophiles ? Dans tous les cas, ce dont on est certain, c'est qu'il n'est pas représenté comme étant le criminel : il est à la fois la victime et le héros du récit.

4.1.3 Synthèse

En définitive, nous pouvons voir qu'à travers la presse écrite s'établit une certaine dynamique quant à la représentation des acteurs sociaux. Nous avons affaire à ce que Cohen (2002) appelle « a gallery of folk type » : les victimes héroïques, les parents justiciers, les autorités incapables, les mères complices et finalement, les pédophiles sur

lesquels nous reviendrons plus particulièrement au cours de ce chapitre. Une telle représentation nous renseigne sur ce qui est jugé de bon et de mal, sur ce qui est problématique aux yeux des médias, elle dicte les conduites à adopter et celles à réprouver.

En valorisant le comportement de certains parents au détriment de d'autres, les articles ne se contentent pas de condamner des conduites, « ils contribuent aussi à édifier un nouveau code des comportements, à fonder de nouvelles normes et à ériger un système de contrôle et d'autocontrôle » (Ambroise-Rendu, 2014, p. 242). Par exemple, surveiller activement les réseaux sociaux de ses enfants. Dans le même sens, la distinction établie entre les autorités incapables et les parents justiciers autour de ce crime désigné comme abject, sous-entend une justice considérée insuffisante, laquelle doit être rétablie par les citoyens. Ce n'est dès lors plus tant une justice d'ordre légal qui est exigée qu'une justice morale par et pour le « bien commun ». À l'inverse de ce qu'affirme Cohen (2002), la représentation du « crime pédophile » n'apparaît pas seulement comme « a pragmatic matter of harm to individual victims », mais aussi comme une atteinte à des valeurs sacrées et consensuelles. Or, selon ce que nous pouvons constater, la presse québécoise ne fait pas état d'une panique morale en matière de pédophilie, mais plutôt d'un besoin de justice morale, n'encourageant non pas la peur, mais l'action citoyenne.

4.2 Un tabou à lever

Malgré ce qui vient d'être vu ci-dessus, il a été fort intéressant de constater que la pédophilie dans la presse n'a pas été uniquement associée à un crime, contrairement à ce

qu'annonçait la littérature scientifique sur le sujet (Best, 1990 ; Jenkins, 1998 ; Cohen, 2002 ; Dantinne, 2009). Bon nombre d'articles abordent la pédophilie dans le contexte de diverses formes d'expressions artistiques réalisées avant ou durant l'année 2019, spectacles d'humour, pièces de théâtre, romans, documentaires, etc., donnant ainsi l'impression que ce thème connaît actuellement un regain d'intérêt dans l'univers artistique. Nous parlons d'un retour sur la scène puisque les années 70-80 ont été marquées par un mouvement voulant faire de la pédophilie des « beaux-arts ». Comme l'explique Verdrager (2013), plusieurs écrivains et intellectuels de cette époque revendiquaient le caractère artistique de leurs publications « pro-pédophile » au nom de la libération des mœurs. On peut penser à la revue française *Photokid* qui publiait des photos d'enfants dénudés en prétendant constituer une « mémoire d'enfance ». Ces représentations permettaient, selon eux, « de faire la nique tant au populisme des édiles qu'au délire des foules en panique. C'était là un moyen nul autre pareil d'afficher une morale libérée des tabous bien-pensants » (Verdrager, 2013, p. 67). Dans le même sens, les œuvres recensées par nos articles n'arborent pas une visée dénonciatrice de la pédophilie, sans pour autant en faire la promotion. En fait, elles tendent aussi à lever le voile sur son tabou. Observons l'exemple suivant :

Loin d'être paralysée par le succès international d'Agathe Anne Catherine Bomann a mené plusieurs projets d'écriture dans les dernières années tout en exerçant la profession de psychologue à Copenhague. **L'un d'eux a donné lieu à une publication au Danemark, mais le sujet est si délicat que ses chances de rayonner à l'extérieur sont peu élevées. « Il s'agit d'un roman destiné aux adolescents. Il est sorti dans mon pays, mais pas ailleurs, puisqu'il est question d'un type de 19 ans qui éprouve des sentiments pour un enfant âgé de 11 ans. Il sait que c'est mal et ne veut pas être un monstre »,** mentionne l'écrivaine. Elle ajoute que la pédophilie est un thème qu'on ne peut pas aborder partout, comme le lui a démontré un récent voyage en Hongrie. **Il suffisait d'évoquer**

cette histoire pour que le visage de ses interlocuteurs trahisse un profond malaise. (Le Soleil, 28-10-2019, p. 35)

En avançant que « le sujet est si délicat », on assume que la pédophilie est un thème sensible et inconfortable à prendre avec une certaine délicatesse (A.P). En ajoutant que les chances qu'ont l'œuvre de « rayonner à l'extérieur sont peu élevées », on semble justement vouloir dire que la manière dont Bomann l'aborde sera non acceptée par la majorité et donc inconfortable (A.P). Ce présupposé est d'autant plus avéré lorsqu'on adjoint qu'« il suffisait d'évoquer cette histoire pour que le visage de ses interlocuteurs trahisse un profond malaise ». De sorte que la pédophilie revêt un tabou aspirant à une certaine pudeur (A.E). On peut se demander ici si c'est en raison du fait que le roman est destiné aux adolescents et/ou parce qu'il raconte l'histoire « d'un type de 19 ans qui éprouve des sentiments pour un enfant âgé de 11 ans » et qui ne veut pas être reconnu comme un monstre. Le fait est que l'œuvre n'adhère pas à une vision accusatrice des pédophiles, mais plus « compréhensive », voire éducationnelle puisqu'elle s'adresse aux adolescents. La place qu'accorde l'article à l'auteure et à son œuvre est dès lors très révélatrice de ses intentions. En spécifiant qu'Agathe Anne Catherine est une artiste à succès et qu'elle exerce la profession de psychologue à Copenhague (A.E), on invite le lectorat à lire son roman parce qu'elle est doublement qualifiée (A.P). L'article, comme l'auteur, apparaît dénoncer le fait que la pédophilie « est un thème qu'on ne peut pas aborder partout », mais aussi qu'il y a des manières « mieux accueilli[e]s » que d'autres pour en parler. Autrement dit, on encourage l'idée qu'il y a des façons alternatives d'approcher la pédophilie et que celles-ci méritent de l'attention médiatique (A.P.). Ce

refus artistique d'adhérer au « tabou de la pédophilie » est ressenti à de nombreuses reprises et ce n'est pas toujours aussi implicite.

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) dénonce, dans l'affaire Hansel et Gretel, "un cas de censure évident" qui "criminalise l'écriture de fiction" ; l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) évoque quant à elle une possible "privation de la liberté d'expression". Jeudi dernier, la Sûreté du Québec a procédé à l'arrestation d'Yvan Godbout, auteur du roman Hansel et Gretel, pour production de pornographie juvénile. Des accusations de production et de distribution de pornographie juvénile ont été faites à l'endroit des Éditions ADA, dirigées par Nycolas Doucet. Ces accusations seraient liées à un passage du roman d'horreur Hansel et Gretel, publié en 2017 dans la série Contes interdits des Éditions ADA. **Une scène brutale de pédophilie y est décrite de manière explicite.** Une situation "inquiétante", aux yeux d'Arnaud Foulon, président de l'ANEL, qui regroupe une centaine d'éditeurs. "Ça veut dire qu'il y a des choses qu'on n'a pas le droit de publier dans nos livres de fiction et on n'est même pas au courant", pointe-t-il en entrevue. L'éditeur rappelle que des actes criminels jalonnent de nombreux livres policiers et romans d'horreur. "Est-ce qu'il faut arrêter de publier ces livres ?" se questionne-t-il, évoquant les dangers de la censure. Bien qu'il dise reconnaître qu'il s'agit d'un "style de littérature particulier", la décision de lire ou non ce type d'œuvre de fiction doit revenir aux lecteurs, estime-t-il. "La liberté d'expression et la défense du droit d'auteur sont des valeurs fondamentales dans notre métier." L'UNEQ, qui représente 1600 auteurs, se dit également "préoccupée" par cette affaire. Si l'arrestation d'Yvan Godbout est bien exclusivement liée au récit de l'agression sexuelle commise sur une enfant, "il nous apparaît démesuré d'avoir procédé à son arrestation", souligne l'organisation dans un communiqué. "Il s'agit d'un texte rédigé dans un contexte artistique. Aussi, criminaliser celui-ci pourrait s'apparenter à une privation de la liberté d'expression." Une pétition en ligne réclamant l'abandon des accusations contre Yvan Godbout et les Éditions ADA a récolté plus de 9600 signatures. L'article du Code criminel portant sur la pornographie juvénile mentionne que "tout écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans [...] constituerait une infraction à la présente loi". **Il est également spécifié qu'une personne ne peut être déclarée coupable si les actes reprochés ont un but légitime lié à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou aux arts** et si ces actes "ne posent pas de risque indu pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans". (Le Devoir, 21-03-2019, p. A5)

Dans cet article, ce n'est pas l'artiste responsable de l'œuvre qui est mobilisé en tant que tel, mais plutôt l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et Arnaud Foulon, le président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). En spécifiant que L'UNEQ représente 1600 auteurs et que l'ANEL regroupe une centaine d'éditeurs (A.E.), on en déduit que tout le monde littéraire est concerné par la situation (A.P.). Il est aussi à noter que l'œuvre en question, soit le roman d'horreur *Hansel et Gretel*, n'est encore une fois pas orientée vers la dénonciation, faisant plutôt la description explicite d'« une scène brutale de pédophilie » (A.P.). On comprend d'ailleurs que c'est cette description qui a valu l'arrestation controversée de l'auteur pour production de pornographie juvénile (A.E). Les critiques du monde littéraire quant à la présumée « délicatesse » avec laquelle on devrait aborder la pédophilie sont ici très explicites. On ressent à travers l'affirmation suivante, « ça veut dire qu'il y a des choses qu'on n'a pas le droit de publier dans nos livres de fiction et on n'est même pas au courant », l'idée que la pédophilie est un sujet « intouchable » dans la conscience collective, un interdit qui n'aurait pas lieu d'être (A.E). Ceci est d'autant plus marqué lorsqu'on avance que des « actes criminels jalonnent de nombreux livres policiers et romans d'horreur », de sorte que la pédophilie ne devrait pas en faire exception (A.P). On va même jusqu'à dire que de criminaliser la description explicite de scène pédophile fictive serait en soi dangereux, pouvant mener à la censure et à la privation de la liberté d'expression soulignées comme des valeurs fondamentales (A.V.). Autrement dit, ce qui est présenté comme dangereux, ce qui aspire à la crainte, ce n'est pas la pédophilie, mais le fait que son utilisation artistique

soit limitée au nom d'une certaine normativité. Comme si l'utilisation artistique de la pédophilie devrait être conforme à des normes non écrites.

La mise en avant qu'« il s'agisse d'un texte rédigé dans un contexte artistique » se veut légitimer l'art en tant qu'activité de création qui ce doit être libre et dans laquelle « transgresser les normes, pour un artiste, est non seulement normal et banal, mais requis » (Verdrager, 2013, p. 77). La distinction établie entre les lecteurs et les autorités est tout autant révélatrice. Les lecteurs sont présentés comme des agents capables de choisir « de lire ou non ce type d'œuvre de fiction » comparativement aux policiers qui eux, ont procédé à une arrestation démesurée. Les autorités sont présentées ici comme les dépositaires de ce tabou (*P.A.*). En mentionnant que 9600 signatures s'opposent à l'arrestation de Godbout, on ne peut qu'en déduire qu'elle est jugée par plusieurs comme étant injuste, incorrecte, mais aussi qu'elle génère une crainte, celle d'être lésé dans ses libertés d'expressions (*P.A.*). En promouvant uniquement la voix du monde littéraire et l'opinion de ceux s'opposant à la situation, l'intention de l'article apparaît double : dévoiler « l'exagération » engendrée par le tabou de la pédophilie et, surtout, exhiber l'indignation artistique vis-à-vis la censure. L'article nous apparaît faire l'état d'un malaise généralisé, soit celui d'être brimé dans nos libertés d'expressions fondamentales. Cette crainte a été perceptible à plusieurs reprises dans la presse écrite. La construction médiatique de la pédophilie en tant que tabou semble ici être instrumentalisée dans l'unique optique de dévoiler l'inquiétude sociale à ce sujet, à un point tel qu'on peut se demander si les quotidiens n'utilisent pas la pédophilie pour mettre en lumière d'autres problèmes sociaux. Voyons l'exemple suivant :

C'est à 107 000 km/h que Martin Petit devait nous revenir sur scène. Mais à peine trois semaines après le début du rodage de son quatrième one-man-show, l'humoriste a déjà changé le titre de son spectacle, qui s'appelle désormais *Pyromane*. *Pyromane* fait directement écho à son précédent spectacle, *Le micro de feu*, explique Martin Petit, et cadre parfaitement dans sa démarche artistique qui consiste essentiellement à « parler de sujets dont on ne doit pas parler, de sujets tabous, qui créent des malaises, qui enflamment les esprits ». Cette approche humoristique, croit-il, est d'autant plus pertinente dans le contexte actuel où il est beaucoup question des réseaux sociaux de liberté d'expression et de censure en raison d'une poignée d'extrémistes très actifs « qui semblent prêts à tout pour ne pas qu'on dise certaines affaires ». « En tant qu'artiste, ça ne m'affecte pas tant, je suis imperméable à tout ça. Je suis probablement le dernier qui s'auto censurerait. Mais je me rends compte que le public est sur la corde raide, et c'est un peu mon rôle d'humoriste de travailler à défaire cette peur et ce malaise-là qui est en train de se former dans la société », affirme-t-il. Ainsi, dans *Pyromane*, Martin Petit s'aventure sur les terrains minés de la burqa et du voile islamique, des attentats du 11 septembre, de Michael Jackson et de la pédophilie en général, ainsi que des scandales sexuels dans l'Église, entre autres choses. (Le Soleil, 11-05-2019, p. m13)

Le but derrière le spectacle humoristique de Martin Petit est nettement énoncé : il consiste à parler de sujets dont on ne doit pas parler, tels que la pédophilie, dans le « contexte actuel où il est beaucoup question des réseaux sociaux et de liberté d'expression ». On sent que la question d'une liberté d'expression menacée n'est pas nouvelle et que la pédophilie n'en est qu'un exemple (A.P.). En établissant que ceux qui alimentent la menace sont « une poignée d'extrémistes », on suppose que ce n'est pas la majorité (A.E.). Mais puisqu'ils sont « très actifs » et « prêts à tout », la menace est bien réelle (A.P.). L'importance de briser les tabous se ressent aussi à travers la présentation faite par Petit de lui-même. En tant qu'artiste, il se porte garant « à défaire cette peur et ce malaise qui est en train de se former dans la société ». On semble insinuer que son initiative, pour protéger les libertés d'expressions est valeureuse, mais qu'en tant qu'artiste c'est son devoir (A.P.). En fin

de compte, nul doute que ce qui est problématique ici n'est pas une pédophilie taboue, mais bien l'existence de sujets tabous menaçant notre liberté d'expression.

4.2.1 Synthèse

En somme, en 2019, la presse écrite semble traiter de la pédophilie de manière plus complexe que ce que laissait entrevoir la littérature scientifique. Elle n'est pas seulement discutée en termes de crime inconcevable ou encore de risque pour les jeunes. Elle est aussi associée à un tabou pouvant entraîner d'autres problématiques sociales.

Si l'on s'appuie sur la thèse de la subjectivité médiatique telle que présentée au premier chapitre, tout porte à croire que les quotidiens québécois permettent au lecteur de porter un regard plus nuancé sur la pédophilie. En faisant intervenir la voix d'artistes connus et leurs différentes œuvres sur ce thème, les journaux apparaissent insistés sur l'importance d'aborder la pédophilie de manière plus large qu'uniquement sous l'angle de la « démonisation ». Il faut en parler artistiquement, humoristiquement, fictivement, etc. Bref, il faut éviter de n'en parler que sous la peur du crime ou du criminel pédophile. Ce qui est intéressant ici, c'est que pour certains articles, le danger principal n'est pas tant la pédophilie en soit, mais plutôt le tabou qui lui est associé. C'est ce tabou qui vient indirectement menacer nos libertés d'expressions, particulièrement dans le domaine artistique.

Ceci étant dit, on peut se demander si cette construction plus nuancée de la pédophilie (en tant que tabou social) ne constitue pas une stratégie médiatique permettant de faire lumière sur d'autres problèmes sociaux. En effet, selon Best

(1990), pour accorder de l'intérêt et de l'importance à un phénomène, on doit le faire cadrer dans un problème préalablement établi. Ainsi, si on affine un phénomène à un problème d'une certaine importance, le phénomène en question bénéficiera des réponses et réactions induites par le problème auquel il s'affilie. En l'occurrence, on pourrait dire que la presse utilise le sujet de la pédophilie (décrite de sensible et de difficile) comme un exemple générique afin de mettre en lumière les tabous auxquels doit se soumettre le monde artistique. En d'autres termes, en rapportant les insatisfactions de certains artistes qui estiment qu'il est tabou d'aborder la pédophilie, on attire par le fait même l'attention sur un autre problème : celui d'une liberté d'expression menacée. Au final, en suivant Best (1990), on pourrait dire que la pédophilie (qui suscite des émotions fortes et négatives) est instrumentalisée par les médias afin d'attirer l'attention sur d'autres problèmes sociaux, ici la liberté artistique d'expression.

4.3 Les visages du pédophile

Comme pour ce qui vient d'être vu pour la pédophilie, notre recherche a démontré que la représentation médiatique du pédophile est, en 2019, elle aussi hétérogène. En effet, les pédophiles peuvent revêtir différents appareils et leur raison d'être n'est point unanime. Néanmoins, ils ont tout de même certains traits en commun, à commencer par le genre. Alors que l'étude de Zack & al. (2018) montre que la représentation médiatique des femmes en tant que pédophiles avait tendance à croître depuis les dernières années, notre analyse nous a témoigné du contraire.

Échanger des scénarios sexuels impliquant des enfants dans une conversation privée constitue de la production de pornographie juvénile, a appris à ses dépens une Montréalaise de 24 ans qui échangeait de scabreux scénarios sexuels avec un pédophile. La jeune femme lui a également transmis une photo très explicite d'agression sexuelle sur un bébé. Amélie Noël a plaidé coupable le mois dernier au palais de justice de Montréal à des accusations de production, possession et distribution de pornographie juvénile entre 2015 et 2018. Elle a aussi reconnu avoir touché une partie du corps d'un enfant à des fins sexuelles l'an dernier. [...] La jeune femme sans antécédent criminel se disait toutefois « contrôlée » par le pédophile. (La Presse, 22-07-2019, p. 14)

Comme on peut le voir dans l'extrait, bien qu'Amélie Noël ait « transmis une photo très explicite d'agression sexuelle sur un bébé » et qu'elle ait « reconnu avoir touché une partie du corps d'un enfant à des fins sexuelles », ce n'est pas elle qui est spécifiée en tant que « pédophile » (A.E.). De plus, en ajoutant qu'elle l'a appris à ses dépens, on sous-entend qu'elle ne savait pas vraiment ce qu'elle faisait (A.P.). En effet, dans les très rares cas où des femmes sont directement mises en cause dans les « affaires pédophiles », elles ne sont jamais spécifiées en tant que pédophiles et elles ne sont pas non plus considérées comme l'agresseur principal. Elles sont systématiquement accompagnées d'un homme pédophile. Nos résultats pointent dans le même sens que ceux de Landor (2009) et de Chiotti (2009) : les femmes accusées de délinquance sexuelle sont surtout présentées comme des complices vulnérables et soumises (P.A.). Le terme pédophile semblerait être réservé au genre masculin.

Autre élément qu'ont en commun les pédophiles médiatiques : tout porte à croire qu'il n'y a nul besoin d'une décision légale ou d'un diagnostic médical pour être spécifié en tant que tel. Si l'on retourne aux extraits en début de chapitre, plus précisément ceux impliquant Marcel Lacombe et Gabriel Matzneff, les deux personnes dénoncées sont

présumées pédophiles alors que ni un ni l'autre n'a été arrêté ou diagnostiqué. Ainsi, bien qu'Ambroise-Rendu (2010) prétende que la figure médiatique du pédophile se construit autour d'un langage judiciaro-médical, nous retenons plutôt que la presse cite elle-même ce qu'elle considère être de la pédophilie, et ce, sans nécessairement faire intervenir des autorités officielles (telles que des médecins ou des juges). De plus, il semblerait qu'une fois l'étiquette de pédophile acquise, il devient impossible de s'en départir. Nous avons pu en rendre compte dans l'extrait de Mathias Breton où il est spécifié pédophile alors même qu'il a effectué sa peine. Il faut aussi évoquer que dans la majorité des cas, aucune voix n'est accordée au pédophile, il est réduit au silence. On ne connaît pas sa version des faits : il est coupable un point c'est tout.

En somme, il est à noter que la presse écrite recense trois archétypes du pédophile : le prédateur, l'homme de foi pervers et la célébrité déchue. Comme nous le verrons, chaque type possède des particularités qui lui sont propres.

4.3.1 Le Prédateur

Selon plusieurs chercheurs (Paquette, 2011 ; Ambroise-Rendu, 2010 ; Khom, 2017), le prédateur solitaire traquant les terrains de jeux et les cours d'école à la recherche de victimes à leurrer avec des friandises ou un chien perdu serait encore la conception dominante, voire clichée du pédophile véhiculée par les médias. Notre étude en recense une image plus nuancée. Avant tout, il est intéressant de constater que le prédateur est le type de pédophile le moins représenté dans nos articles. Lorsqu'il l'est, on semble souvent faire référence à ce que Jenkins (1996) appelle un « cyberspace predator » qui guette nos

enfants sur les réseaux sociaux, comme nous l'avons vu dans l'extrait mettant en vedette

Yvette Richer et sa fille. Plusieurs références sont d'ailleurs faites au *dark web*¹⁷ :

Plus de 300 personnes ont été arrêtées dans 38 pays dans le cadre d'une enquête qui a permis de démantèlement d'un réseau pédopornographique sans précédent. Le site pédophile était le plus gros abrité sur le « **dark Web** », **cet ensemble de réseaux cryptés et cachés au sein de la partie d'internet non référencée par les moteurs de recherche classiques**, ont annoncé mercredi les autorités britanniques et américaines. (Le Soleil, 17-10-2019, p. 23)

Ainsi présenté, Internet apparaît comme étant inondé de pédophiles et donc, comme un terrain de chasse encore plus périlleux que le sont les parcs (Jenkins, 2018 ; Paquette, 2011). Nos données montrent qu'un autre type de prédateur est aussi emprunté par la presse écrite, il s'agit de prédateurs membres actifs de réseaux internationaux de « pédo-criminels », voyageant à l'étranger dans l'ultime objectif de bénéficier du tourisme sexuel et donc, de la prostitution juvénile. Les prédateurs, à moins qu'on en parle en termes de réseau, sont toujours, dès les premières lignes du texte, nommés, spécifiés et bien souvent imagés. On connaît leur âge, leur profession, leur ville et même leur quartier. Comme si on cherchait à installer un climat de méfiance, en rappelant que n'importe qui peut être membre d'un réseau pédophile. Souvent, on va jusqu'à faire intervenir les proches pour souligner leur stupéfaction :

« Jamais au grand jamais, je n'ai perçu qu'Yvon pourrait avoir un penchant déviant comme celui qu'on lui reproche ! Jamais ! » -Réjean Sirois qui a côtoyé Yvon Gaudet pendant quelques années à Radio-Canada Gaspésie. (Le Soleil, 08-01-2019, p. 3)

¹⁷ Le dark web peut être considéré comme un internet clandestin, destiné au marché noir. Il a la particularité d'offrir à ses utilisateurs une navigation anonymes.

Détenu trois jours dans le Sud

Un ex-journaliste de Matane arrêté pour de présumés gestes de pédophilie



YVON GAUDET
Collaborateur québécois

MATANE — Un journaliste à la retraite, qui a été à l'emploi de la station de Radio-Canada Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à Matane, a été arrêté et détenu pendant trois jours en République dominicaine. Selon la police locale, Yvon Gaudet, 69 ans, aurait tenté d'avoir des relations sexuelles avec une fillette de 7 ans.

Aucune accusation n'a été portée contre le Québécois qui, depuis quelques années, réside plusieurs mois par année en République dominicaine. Même s'il a été libéré, il lui est interdit de quitter le pays tant et aussi longtemps que l'enquête ne sera pas terminée.

La police nationale de la République dominicaine confirme que des agents qui étaient en service dans la station Radio-Canada de Matane, dans la province de Puerto Plata, ont arrêté un ressortissant canadien répondant

au nom d'Yvon Joseph Gaudet. Après que l'agent averti a décrit des relations sexuelles avec une fille de 7 ans. Le père de l'enfant, qui avait accouché au moment de l'arrestation, a également été arrêté environ une heure après, pour être lui aussi détenu. « L'arrestation de l'étranger a eu lieu dans un hôtel [...] de Matane, où il a tenté de commettre le crime sexuel, tandis que le père de la fillette a été arrêté dans un autre hôtel du même lieu, peut-on lire dans un communiqué émis par la direction des communications de la police. Le rapport préliminaire des faits indique que le père de la mineure l'avait emmenée dans la chambre des Canadiens afin qu'il entre-tienne des relations intimes avec sa fille. Selon certains médias locaux, le père aurait accepté de livrer sa fille en échange d'un montant indéterminé. Les deux hommes ont été libérés le 1^{er} janvier, après trois jours de détention. Aucune accusation n'a été portée contre Gaudet ou contre le père de la fillette puisque, selon les autorités, la famille a refusé de porter plainte. La police a suivi le passeport, le permis de conduire, le téléphone portable et l'ordinateur du Québécois. Quant à la présumée victime, elle aurait été emmenée dans un endroit sécurisé. D'après un communiqué, Affaires internationales Canada a déclaré être sous enquête un citoyen canadien soupçonné de pédophilie en République dominicaine. On s'attend à la publication de la loi sur la protection des renseignements personnels, aucune autre information ne peut être divulguée. »



Yvon Gaudet fait actuellement l'objet d'une enquête par la police de la République dominicaine à la suite d'un signalement relatif à de présumés gestes à caractère sexuel sur une fillette de 7 ans. — PHOTIE ROBEY/GET FOTODISC

On le voit bien dans cet exemple, Yvon Gaudet est imagé, il a 69 ans, c'est un ex-journaliste et il vient de Matane en Gaspésie. Comme le soutien Cohen (2000), ces identifications précises exposent le pédophile sur la place publique, de sorte que même les personnes les moins redoutées peuvent être pédophiles. De ce point de vue, la presse utiliserait ces descriptions détaillées des pédophiles à titre de mise en garde destinée aux lecteurs. Des « warning signs » qui tendent à demander: « does a monster live near you ? » (Cohen, 2002, p.18). Selon Jenkins (1996) et Paquette (2011), ce sont ces appels à la vigilance qui alimentent l'idée des dangereux prédateurs en cavale.

D'un autre côté, nous avons également remarqué au sein de nos articles médiatiques une posture plus nuancée à l'égard des « monstrueux pédophiles ». En voici un exemple :

« Tout le monde a besoin d'un cours d'éducation sexuelle ! » — *La réalisatrice Catherine Proulx*. Ce « tout le monde » inclut aussi les clients et les proxénètes. On parle beaucoup de protéger "nos" filles. Mais comme société, il faut que l'on comprenne que les proxénètes, c'est aussi "nos" garçons. Des gens de "notre" société. On a engendré ces gars-là ou on les a échappés dans le système », renchérit Karine Dubois. **Lorsqu'on parle d'exploitation sexuelle, on aime penser que le client est un « monstre », un « dangereux pédophile » ou un « prédateur sexuel », poursuit-elle. « Cette vision n'aide en rien. Parce qu'à partir du moment où on le déshumanise, on arrête de penser à sa façon de voir les choses et aux raisons qui le poussent à agir ainsi. Et si on ne cherche pas à connaître ces raisons, on ne va rien régler. Pourquoi notre société**

engendre-t-elle autant de clients de prostitution juvénile ? « C'est sûr que si on a de jeunes hommes qui font leur éducation sexuelle sur YouTube, **il ne faut pas s'étonner qu'après ils passent à la prostitution, disponible à un seul clic** », observe Karine Dubois. (la Presse, 07-11-2019, p. 7)

Dans cet article, on dénonce le fait d'associer systématiquement le pédophile à un « monstre » ou à un « déviant sexuel » en soutenant que de les déshumaniser « ne va rien régler » (*E.P.*). La question suivante est d'ailleurs posée : « pourquoi notre société engendre-t-elle autant de clients de prostitution juvénile ? ». Le pédophile ne serait pas le produit de sa nature déviante, mais, en quelque sorte, le produit d'une la société incapable d'offrir des « cours d'éducation sexuelle » adéquats (*A.P.*). En d'autres mots, on tend à insinuer que le pédophile serait le fruit d'une société qui offre aux enfants une éducation sexuelle défaillante. À l'instar de ce qu'avance Paquette (2011) sur le portrait du pédophile, le pédo-prédateur n'est pas mobilisé ici pour renforcer une conception dangereuse, taboue et négative de la sexualité adolescente (telle que l'idée souillure et de vulnérabilité). Il représente la conséquence de cette sexualité ignorée et mal informée. D'autres articles tendent à « humaniser » la pédophilie. On peut par exemple revoir l'extrait où on fait l'éloge d'Agathe Anne Catherine Bomann ayant écrit un roman sur un type de 19 ans éprouvant des sentiments pour un enfant, mais qui sait que c'est mal et qui ne veut pas être un monstre.

En fin de compte, il serait erroné de croire que la presse écrite construit le prédateur pédophile uniquement sous ce cliché. Jamais présenté de façon élogieuse, il revêt certes souvent l'habit tant dénoncé, celui d'un déviant dangereux aux aguets de nos enfants que l'on doit absolument enfermer (Jenkins, 1998 ; Paquette, 2011 ; Ambroise-Rendu, 2010 ; Verdrager, 2013). Toutefois, il est aussi présenté comme un produit de notre

société que l'on se doit de comprendre si on veut arrêter ultimement de telles exploitations.

4.3.2 L'homme de foi pervers

Nos données nous permettent de dégager un second cliché concernant la représentation des pédophiles, soit celui utilisé par Jenkins (1996) dans les années 1990 : les prêtres pédophiles. En 2019, plusieurs cahiers spéciaux font l'étalage d'hommes de foi arrêtés ou accusés d'agression sexuelle sur des enfants, de manière à donner l'impression que l'Église catholique grouille, encore et toujours, de pédophiles. L'association entre les prêtres et les pédophiles est si forte et présente en 2019 qu'on pourrait presque dire qu'il y a amalgame. L'homme de foi est décrit par nos sources comme un pervers et un déviant de nature. L'Église constitue le terrain de jeux parfait pour les pédophiles. Elle est une institution perversie qui, par peur d'entacher sa réputation, préfère protéger ses pédophiles que les véritables victimes. Comme pour le cyber-pédophile présenté précédemment, nous retrouvons l'idée que les hommes de foi agissent en réseaux secrets. Déjà en 1996, Jenkins écrivait que « the images presented of the Catholic church are of extreme and unhealthy secrecy and official cynicism » (p. 4). Nous remarquons que lorsque les prêtres pédophiles sont abordés dans un article, ils sont généralement classés et génériques, comparativement au profil du prédateur qui, lui, est presque toujours médiatiquement nommé et spécifié. L'homme de foi ne représente donc pas une personne en particulier, mais un ensemble. Cela nous donne l'impression que les prêtres pédophiles sont le symptôme d'un problème plus grand : l'Église. En voici un exemple révélateur :



L'Église catholique traverse une des grosses tempêtes de son histoire. Dans beaucoup de pays, les scandales sexuels impliquant des prêtres révèlent des victimes par centaines incluant des religieuses prises au piège et bien vulnérables dans cette grosse machine. Partout, des gens meurtris et détruits par le clergé sortent de l'ombre et réclament des réparations et des changements majeurs dans cette gigantesque structure jusque-là imperturbable. L'arbre que le Tout-Puissant retient par les racines n'a pas besoin de s'inquiéter de la force du vent. Ainsi dirait mon aïeul. Pourtant, on ne parle pas ici de simples patrons à la main baladeuse, mais de gens qui s'attribuent une autorité morale s'entendant bien au-delà de la vie ici-bas. En fait, l'Église catholique ressemble de plus en plus à un énorme et puissant ordinateur qui souffre d'une infection virale généralisée depuis trop longtemps. Aujourd'hui, la seule façon de régler la chose est de formater le disque dur et de tout réinstaller en prenant évidemment soin de remettre à jour les logiciels. Il faudra bien plus qu'un simple sommet sur les abus sexuels pour redonner un peu de dignité à cette institution où l'hypocrisie, les cachotteries et la délinquance sexuelle semblent banalisées depuis trop longtemps. Entre organiser un sommet sur les abus sexuels et régler les abus sexuels au sommet, le chemin sera très long avant de déloger la crasse incrustée dans ses murailles. Ce n'est pas compliqué : moi, le simple fait de voir tous ces hommes d'un certain âge, incluant certainement des coupables et des complices, réunis dans un amphithéâtre pour parler de pardon me donne la nausée. Oui, je sais qu'il y a beaucoup de gens irréprochables qui ont adopté la prêtrise pour les bonnes raisons. Mais force est d'admettre qu'ils payeront pour l'irresponsabilité des délinquants et des détraqués sexuels qui ont choisi stratégiquement de se draper dans une fausse pureté pour mieux assouvir leur attirance pour les enfants à l'abri des regards. Je dois d'ailleurs préciser ici que je trace clairement une ligne entre ces pédophiles et les homosexuels dans l'Église catholique qui n'ont rien de criminel à se reprocher. En plus du combat contre les agresseurs sexuels, pourquoi ne pas permettre aussi aux prêtres de se marier et d'assumer leur sexualité, qu'ils soient homosexuels, hétérosexuels

ou intersexués ? [...] Il faudrait aussi permettre aux femmes d'intégrer la prêtrise pour que l'Église catholique soit un peu plus représentative de la société qu'elle regarde de haut. On refuse systématiquement toute ouverture à l'autre moitié de l'humanité que sont les femmes, mais on continue de sermonner les croyants à genoux sur l'importance de s'ouvrir aux autres et de partager. [...] **Après la remise en cause de sa misogynie systémique, le Vatican devra se pencher sur le déni sexuel qui entoure la prêtrise. Toutes les personnes sexuées qui ont traversé la vingtaine savent qu'on n'a pas besoin d'être initié à la théorie de Darwin pour comprendre qu'il y a quelque chose de contre-nature à renoncer à la sexualité au moment où la testostérone est à son maximum dans son corps. Ce déni de sexualité est une hypocrisie à laquelle seuls des gens déconnectés de la nature peuvent adhérer avec la complicité de ceux qui les adulent aveuglément. Quand l'éveil sexuel d'un mâle sapiens coïncide avec son désir de chasteté mû par un appel à Dieu, il faut se poser de sérieuses questions sur les motivations tapies au fond de son être. Oui, on pouvait très bien comprendre ce choix que faisaient certains de se réfugier dans la prêtrise pour se protéger et survivre dans les sociétés occidentales très homophobes d'il y a une cinquantaine d'années. Mais en 2019, l'hypocrisie a assez duré.** (La Presse, 23-02-2019, p. débats_6)

Comme on le constate, la photo et le titre de l'article collent très bien à l'image d'une église infestée de pédophiles. Elle nous donne l'impression que les prêtres sont tous pareils, soit des pédophiles (A.P). En écrivant que beaucoup de pays font étalage de scandales sexuels impliquant des prêtres, on en comprend que ce phénomène est international et répandu (A.E). Les prêtres pédophiles ne sont pas nommés, ils sont définis tels que des « délinquants et des détraqués qui ont choisi stratégiquement de se draper dans une fausse pureté pour mieux assouvir leur attirance pour les enfants à l'abri des regards » (A.E). Leur seule spécificité est donc d'avoir choisi l'Église pour se laisser aller à leur bas instinct.

Nous avons également noté dans nos articles que le prêtre pédophile est décrit comme étant moralement le pire des agresseurs sexuels : « on ne parle pas ici de simples patrons à la main baladeuse, mais de gens qui s'attribuent une autorité morale s'entendant

bien au-delà de la vie ici-bas » (A.V). L'agression sexuelle d'un patron est carrément considérée comme étant bénigne par rapport à ce que font les prêtres pédophiles, et ce, en raison de leur statut de pouvoir. Il est suggéré que l'Église leur accorde un pouvoir absolu en les plaçant « au-delà de la vie ici-bas » (A.P.).

L'Église est décrite comme une indigne institution « où l'hypocrisie, les cachotteries et la délinquance sexuelle semblent banalisées depuis trop longtemps » et qui plus est, trop permissives à l'égard des actes pédophiles (A.E). À l'instar du pédophile, cette institution est présentée comme incapable de changement, l'abus faisant intrinsèquement partie de ses fondations. L'auteur le souligne bien lorsqu'il proclame qu'entre « organiser un sommet sur les abus sexuels et régler les abus sexuels au sommet, le chemin sera très long avant de déloger la crasse incrustée dans ses murailles » (A.E). Cette affirmation en témoigne tout autant : « Ce n'est pas compliqué : moi le simple fait de voir tous ces hommes d'un certain âge, incluant certainement des coupables et des complices, réunis dans un amphithéâtre pour parler de pardon me donne la nausée » (A.V.). Il est étonnant de constater que l'auteur s'adresse ici directement au lecteur, telle une confidence. C'est entre nous et lui, pour parler d'eux, « ces hommes religieux d'un certain âge, incluant certainement de coupables et des complices ». Comme son ressentiment concerne les hommes religieux présents aux sommets, coupables ou non, on en déduit que ce sont tous les représentants de l'Église qui lui donnent la nausée, mais surtout, que nous, les confidents, devrions supporter cet état d'âme (A.V). La pédophilie dans l'Église apparaît être le symptôme « d'une infection virale généralisée depuis trop longtemps » (A.E). Nous parlons de symptômes puisqu'on semble insinuer que c'est l'Église le véritable problème,

notamment parce qu'elle encourage une sexualité défailante, misogyne et hypocrite. À cet égard, l'auteur recommande fortement de permettre aux « femmes d'intégrer la prêtrise pour que l'Église catholique soit un peu plus représentative de la société qu'elle regarde de haut » (A.P). L'amélioration de cette institution passerait donc par l'inclusion des femmes, ce qui renvoie encore une fois à la « nature féminine » qui serait incapable de commettre des actes d'agression en particulier d'ordre sexuel. Ce présupposé est d'autant plus évident lorsqu'il est dit que toutes les « personnes sexuées n'ont pas besoin d'être initiées à la théorie de Darwin pour comprendre qu'il y a quelque chose de contre nature à renoncer à la sexualité au moment où la testostérone est à son maximum dans son corps » (A.E). Il est donc impossible de résister à ses pulsions sexuelles, à moins d'être une femme puisqu'elle n'a pas de testicule pour lui en donner.

On saisit alors que l'abstinence d'un prêtre serait une hypocrisie « à laquelle seuls des gens déconnectés de la nature peuvent adhérer avec la complicité de ceux qui les adulent aveuglément » (A.E). Selon l'auteur, ceux qui croient à la prêtrise, telle qu'elle est actuellement, sont complices et déconnectés de « la réalité ». Une réalité supposant que « l'éveil sexuel d'un mâle sapiens coïncide avec son désir de chasteté mû par un appel à Dieu, il faut se poser de sérieuses questions sur les motivations tapies au fond de son être » (A.P). Autrement dit, il n'y aurait pas de raison logique de se tourner vers la prêtrise et ceux qui le font sont dignes de méfiance (A.P.). En rejetant les femmes de la prêtrise, et en prohibant la sexualité au sein de ses rangs, l'Église catholique deviendrait le repère parfait des « détraqués sexuels » (A.P.). D'autant plus que les enfants ne sont pas ses seules

victimes ; il y a aussi les vulnérables « religieuses prises au piège » (A.E), « les homosexuels dans l'Église catholique qui n'ont rien de criminel à se reprocher et les femmes » (A.E).

L'homme de foi pervers est donc construit par la presse écrite comme le symptôme d'un problème plus grand : l'Église catholique. Les articles utilisent d'ailleurs différentes analogies afin de caractériser la structure de l'Église. Nous avons pu en rendre compte dans le dernier extrait où elle est comparée à une infection virale généralisée. Comme l'affirme Jenkins en 1996, ces analogies suggèrent « not only the scale and complexity of the church structure but also its sinister quality » (p. 56). À cet effet, plusieurs références aux crimes organisés sont faites dans nos articles, donnant l'impression que l'Église constitue une mafia. De plus, on remarque également de nombreuses critiques quant aux normes sexuelles qui seraient véhiculées en son sein.

Nos sources font d'ailleurs couramment usage de terminologies scientifiques (théorie de Darwin, mâles sapiens, science, etc.) pour critiquer l'Église. Cela renvoie à la fameuse opposition entre science et religion ou encore à ce que Jenkins (1996) considère comme « une tradition anti catholique ». Ce qui est intéressant ici, c'est que les arguments « scientifiques » invoqués pour dénoncer les normes sexuelles de l'Église sont très souvent paradoxaux.

Deux arguments se distinguent par leur popularité dans nos sources. Le premier est que l'Église est fondamentalement sexiste : elle n'accepte que les hommes dans la prêtrise, elle force les femmes à enfanter, elle considère les femmes différemment des hommes, etc. Il est intéressant de noter que les 6 articles qui évoquent le sexisme dans l'Église

confinent eux aussi les femmes dans des rôles genrés ; les femmes sont de pauvres victimes passives, incapables de violence sexuelle, etc. Il est à noter que 5 de ces 6 articles (le 6^e étant anonyme) sont écrits par des hommes qui « parlant en leur nom », n'accordent aucune voix aux femmes dans leur texte.

Un peu dans le même sens, le second argument consiste à insister sur le fait que l'Église encourage une tradition hétérosexuelle, qui préfère rejeter ses gays que ses « vrais déviants ». En d'autres mots, on reproche à l'Église de tourner le dos à la sexualité homosexuelle, mais de protéger et d'accepter les pédophilies en son sein. Pourtant, les 4 articles insistant sur la différence intrinsèque entre les pédophiles et les homosexuels désignent ces derniers de vulnérables victimes passives. De sorte que l'homosexuel, comme la femme, ne peut pas commettre de violence sexuelle, et ce, de par sa nature. Associer l'homosexualité à la féminité traduit aussi une tradition hétérosexuelle. Paradoxalement, en dénonçant les normes sexuelles de l'Église, la presse écrite en reproduit à son tour. Encore une fois, cela soutient les études de Landor (2009) et Chiotti (2009) qui ont montré que le statut médiatique de pédophile dépend du genre de l'agresseur. Néanmoins, notre analyse montre qu'il dépend aussi de son orientation sexuelle. Le pédophile est donc systématiquement présenté par les médias comme étant un homme hétérosexuel, excluant d'entrée de jeu les femmes et les homosexuels.

4.3.3 La Célébrité déchue

Le dernier portrait pédophile recensé dans notre analyse est celui de la célébrité déchue. Nous avons recensé 9 célébrités accusées dans des « affaires pédophiles », les

plus populaires étant Michael Jackson, R. Kelly, Gabriel Madzneff, Claude Jutras et Jeffrey Epstein. Nous entendons par célébrité déchue une personnalité publique qui, à la suite d'accusations pédophiles, a perdu son statut de renom. Comparativement aux deux autres types précédemment évoqués, les célébrités ont la particularité de ne pas être nécessairement vivantes au moment où l'article est rédigé. On remarque également que lorsque les célébrités sont décrites dans la presse écrite, elles ne font pas seulement référence à des connotations négatives. Nos articles en parlent parfois en termes de « génie », de virtuose ou encore, d'homme d'affaires puissant. De prime abord, il paraît difficile de définir comment la célébrité est représentée dans les médias puisque deux identités paradoxales émergent : celle de l'artiste adulé par ses admirateurs et celle du pédophile que l'on doit absolument faire disparaître. En voici un exemple.

Les fans de Michael Jackson montent au créneau. Prêts à tout pour le défendre : le nouveau documentaire sur des accusations de pédophilie à l'encontre de Michael Jackson a suscité une levée de boucliers chez ses fans, bien décidés à protéger la mémoire du défunt "roi de la pop". À l'ère des réseaux sociaux, les communautés de fans sont devenues des armées avec lesquelles il faut compter, avec chacune un surnom : Beyoncé a sa "Beyhive", Justin Bieber les "Beliebers", Cardi B le "Bardi Gang". Et lorsque "leurs" célébrités se retrouvent accusées de crimes, le besoin de monter au créneau peut devenir irrésistible, selon la psychiatre new-yorkaise Sue Varma. Ils ont "besoin d'une échappatoire, d'un rêve, de quelqu'un qui leur sert de modèle", explique-t-elle à l'AFP. "C'est une espèce de déni", les célébrités "sont surhumaines, et nous voulons, ou plutôt nous avons besoin de penser qu'elles ne peuvent rien faire de mal". Après la diffusion dimanche et lundi sur la chaîne HBO des deux parties du documentaire Leaving Neverland, de nombreux fans de Michael Jackson, mort il y a presque 10 ans, se sont déchainés sur Twitter, décrédibilisant les deux victimes présumées interviewées dans le film, notamment sous le mot d'ordre #MJInnocent. "Michael a été victime d'accusations fausses presque toute sa vie, venant de vautours avides d'argent ou de gloire. Il n'y a rien de changé", a notamment écrit sur Twitter la musicienne Arika Kane. "Jetez ce "mocumentaire" avec "les victimes les plus ridiculement non crédibles que le monde n'ait jamais vues", raillait aussi Zachary Jaydon, un musicien de Los Angeles (Le Devoir, 06-03-2019, p. b3).

En commençant l'article avec cette l'affirmation : « Les fans de Michael Jackson montent au créneau. Prêts à tout pour le défendre », on ressent très bien l'idée que ceux-ci, au-delà de la mort et des accusations portées, continuent d'aduler leur célébrité (A.P). De plus, les références aux #MJInnocent supposent que pour les fans, MJ est toujours un artiste de renom, le « roi de la pop » (A.E.). Pourtant, en mobilisant une psychiatre afin de décrire le comportement de ces admirateurs, cela insinue que celui-ci est considéré comme problématique, voire déviant. Les revendications des fans, quant à la protection de l'identité de leur artiste victime, selon eux, de fausses accusations, sont associées au « besoin d'une échappatoire, d'un rêve, de quelqu'un qui leur sert de modèle » (A.E). Si on propose que les fans soient dans « une espèce de déni », on présuppose d'emblée que Michael Jackson est coupable (A.P). En effet, nous avons remarqué que tous ceux qui se rangent du côté des célébrités sont dépeints comme étant irrationnels, pour ne pas dire dérangés, puisque ceux qu'ils protègent sont fondamentalement coupables. La question de l'heure consiste donc à savoir si l'on doit continuer à consommer les créations de ces célébrités pédophiles.



(La Presse, 28-02-2019, p.ae5)

Diffuser ou bloquer Michael Jackson?

Le Cirque du Soleil reste muet alors que CKOI, Rythme et The Beat ne joueront plus la musique du roi de la pop

PHILIPPE FAVREAU

LA PRESSE

Après l'annonce de la diffusion du premier volet d'un documentaire sur Michael Jackson, plusieurs médias ont annoncé de la diffusion – en public ou en privé – de l'œuvre de l'artiste. Le Cirque du Soleil, qui a annoncé qu'il ne jouerait plus la musique de l'artiste, a été accusé d'avoir agi de la sorte.

Le documentaire Leaving Neverland, qui raconte les allégations de pédophilie à l'endroit de Michael Jackson, a été diffusé par le réseau de télévision américain E! et par le réseau de télévision britannique Sky.

Le documentaire Leaving Neverland, qui raconte les allégations de pédophilie à l'endroit de Michael Jackson, a été diffusé par le réseau de télévision américain E! et par le réseau de télévision britannique Sky.



(Le Devoir, 05-03-2019, p.a8)

Bien que la question soit soulevée dans nos articles, ceux-ci tendent à peu près tous vers la même direction : il faut séparer l'artiste (ou plutôt le pédophile) de son œuvre. La célébrité est appelée à disparaître symboliquement, elle doit être dissociée de ses œuvres.

Si quelqu'un entretenait encore des doutes sur la pédophilie de Michael Jackson, il vivait sur la planète Mars. Sauf qu'il fallait à l'industrie (certains fans le défendent encore bec et ongles) des preuves carabinées pour s'incliner devant l'évidence [...] Mais comment se fermer les yeux depuis que le documentaire Leaving Neverland du Britannique Dan Reed ? [...] Des allégations très graves, véridiques, on le comprend, et réfutées par le clan Jackson, qui lance une poursuite, en bris de mémoire d'icône. Michael Jackson, c'est un fonds de commerce : des albums en vente, des chansons qui jouent à la radio, des imitateurs qui se déguisent à sa manière [...] de nombreux ayants droit, souvent innocents de crimes, touchant des dividendes. Depuis que certaines radios québécoises ont banni ses chansons de leurs ondes dans la foulée du documentaire accablant de HBO, des réactions contradictoires, des malaises se font jour. [...] Que faire avec les œuvres des artistes déçus ? Les pilonner ? Facile à dire. [...] Depuis l'avènement du mouvement #MeToo, les dénonciations se multiplient et libèrent heureusement la parole. Plusieurs têtes tombent, d'autres rouleront bientôt. Isoler le cas Jackson de tous les autres, c'est retourner à la case départ, sans chercher de modus operandi pour manœuvrer dans cette purée de pois [...] Les performances de Michael Jackson sur scène et sur vidéo ont marqué la dernière partie du XXe siècle, ses chansons aussi [...] Sacrifier leurs oeuvres phares serait appauvrir l'humanité, méconnaître des pans d'histoire et voiler les zones d'influence sur des créateurs du futur. Faut-il s'offrir une mémoire culturelle pleine de trous ? [...] Où situer les films de Woody Allen, Roman Polanski et Claude Jutra dans la trajectoire cinéphilique ? Tous ces hommes se voient visés par des allégations de sévices sexuels, pédophiles ou autres. Pas question de leur chercher plus d'excuses qu'à des curés - certains d'entre eux répondront d'ailleurs de leurs actes devant la justice. Mais on doit débattre collectivement du traitement à réserver aux œuvres. [...] Les institutions, petites et grandes des musées aux stations de radio, ont de leur côté des responsabilités collectives. (Le Devoir, 07-03-2019, p. b3)

Comme mentionné ci-dessus, la culpabilité de la célébrité est toujours certaine selon nos quotidiens. On le voit bien en reprenant les mots de l'auteur : « si quelqu'un entretenait encore des doutes sur la pédophilie de Michael Jackson, il vivait sur la planète Mars » (A.E.). Michael Jackson, coupable, est dès lors destitué de son statut d'icône et

spécifié comme un fonds de commerce (A.E). Il en va de même pour Woody Allen, Polanski et Claude Jutra qui ne sont pas définis en tant qu'artistes, mais bien comme des « hommes visés par des allégations de sévices sexuels, pédophiles ou autres » (A.E.) Ces célébrités se voient donc retirer leur statut de renom en soutenant qu'il n'est « pas question de leur chercher plus d'excuses qu'à des curés ».

L'accent est mis sur la nécessité de « débattre collectivement du traitement à réserver aux œuvres ». On laisse entendre que leur sort importe peu, ce sont les œuvres qui comptent, ce sont elles qui sont dignes de renom (A.P). L'auteur propose même que cette distinction entre l'homme et l'œuvre devrait toujours être de mise dans de telles situations puisque, selon elle, « isoler le cas Jackson de tous les autres, c'est retourner à la case départ » (A.P.). D'autre part, on remarque encore une fois la tendance à associer le pédophile à un réseau protégé, ici le monde artistique. En avançant « qu'il fallait à l'industrie des preuves carabinées pour s'incliner devant l'évidence », on paraît insinuer que celle-ci protège mordicus ses artistes. On dirait même qu'elle en est complice (A.P.). Ce présupposé est d'autant plus exacerbé si l'on considère que les milieux artistiques grouillent de « tous ces hommes visés par des allégations de pédophiles ». L'auteur rajoute même que « depuis #metoo plusieurs têtes tombent, et d'autres rouleront bientôt », donnant l'impression qu'il y a toujours des pédophiles cachés dans l'industrie artistique (P.A).

En fin de compte, notre analyse montre que peu importe son portrait, le pédophile est toujours présenté comme étant coupable et comme devant symboliquement disparaître. Ce qui est intéressant, c'est que les groupes sociaux qui ne contribuent pas suffisamment

à « éliminer » les pédophiles sont eux aussi considérés comme étant « coupables ». Les autorités, les mauvaises mères, l'Église, les fans, le « Star système » sont tous entendus comme complices des pédophiles. Cela fait écho aux conclusions de Greco et Corriveau (2014) lorsqu'ils soutiennent que la presse écrite fait état d'un problème toujours plus grave et nouveau. Le pédophile n'agit plus seulement dans les parcs ou sur internet dans le confort de sa maison, il est omniprésent, protégé par des réseaux et par des autorités sociales.

Conclusion

Dans le cadre de notre recherche, nous avons tenté de montrer comment le problème social de la pédophilie et du pédophile est actuellement construit par la presse écrite québécoise. Cette thèse contribue donc à l'analyse des problèmes sociaux, mais aussi à l'avancement des travaux académiques portant sur la représentation de la pédophilie et du pédophile dans les médias. Nous sommes conscients que notre démarche possède une portée davantage empirique. En effet, nous aurions pu tenter de dégager les dynamiques de pouvoir qui s'opèrent dans le discours sur la pédophilie ou encore, interpréter nos résultats selon le contexte médiatique hyperconcurrentiel actuel. Le fait est que le caractère empirique de notre travail aura néanmoins permis de dégager un portrait de la pédophilie et du pédophile plus nuancé que ce qu'avait jusqu'ici laissé croire la littérature scientifique. Autrement dit, la problématisation médiatique de ces phénomènes est beaucoup moins polarisée que ce à quoi on pourrait s'attendre d'un tel sujet.

Bien qu'il soit vrai que la pédophilie est majoritairement associée à un crime immonde que l'on doit absolument enrayer, on observe que ce n'est pas la seule façon de l'aborder. Elle est aussi considérée comme un tabou freinant la liberté d'expression. Un des éléments fort intéressants de ce constat, c'est qu'on remarque que les arguments mobilisés pour la définir – que ce soit comme crime ou comme tabou – passent par des critiques dirigées vers le système de justice. Soit le problème est lié à des autorités inefficaces pour contrer ce crime, soit il est lié à des lois ambiguës qui menacent notre liberté d'expression. Les

autorités judiciaires sont ainsi discréditées lorsque vient le temps d'aborder la problématique de la pédophilie.

Cependant, il faut dire que l'impression d'une « chasse aux pédophiles » est toujours bien présente dans la presse écrite. Warden (2007) a raison de dire que durant les dernières années, l'attention médiatique en matière de « pédophilie criminelle » est surtout portée vers les victimes et les parents. Cela dit, à l'instar de ses résultats, nos données montrent que les victimes et les parents ne sont pas représentés de façon à émouvoir le lecteur dû à leur triste sort, mais plutôt à l'inspirer par leur héroïsme. Comme nous l'avons vu, ce sont eux qui attrapent et dénoncent les pédophiles, ce sont eux qui protègent « véritablement » les enfants. Les critiques dirigées vers les autorités et la valorisation « du peuple » dans la lutte aux pédophiles nous amènent à penser que la presse écrite québécoise construit la pédophilie autour de la promotion d'une justice morale, c'est-à-dire une justice faite par et pour le peuple. Nous croyons effectivement que les quotidiens québécois mettent davantage en avant l'importance de l'action citoyenne vis-à-vis de tels crimes qu'une peur généralisée à l'égard des pédophiles, telle qu'évoquée dans les recherches précédentes.

Ce phénomène est tout aussi observable lorsque la pédophilie est discutée comme un tabou social. Comme nous avons pu le voir, les quotidiens font intervenir différents artistes qui dénoncent les répercussions de ce tabou sur leur liberté artistique. La presse apparaît ici vouloir mettre en lumière les dérives possibles de la « démonisation » accrue d'un phénomène social déviant. Elle rappelle notamment l'importance de pouvoir discuter de ce thème difficile, que ce soit par l'humour, l'art ou la fiction.

Cette construction médiatique plus nuancée de la pédophilie que nous avons mise en lumière se distingue aussi à travers la représentation éclatée du groupe qui l'incarne : les pédophiles. Allant de la célébrité à l'homme de foi passant par le consommateur de prostitution (ou cyberpornographie) juvénile, nous avons pu rendre compte des divers portraits du pédophile dans nos médias écrits. Ces différents visages n'empêchent toutefois pas qu'ils soient tous présentés comme des êtres indésirables socialement, qui ne devraient pas exister.

La construction du pédophile se manifeste aussi comme un problème toujours plus grave. En l'associant constamment à des réseaux internationaux, connus, puissants, corrompus et secrets qui l'alimentent et le protègent, le statut de pédophile n'est plus attribué à des individus en particulier, mais surtout à des groupes sociaux « intouchables ». Cela amène à penser que malgré une construction plus complexe du pédophile, sa représentation médiatique en 2019 demeure fortement pessimiste et négative. En effet, la façon dont les journaux traitent de la pédophilie laisse croire que nos organes de contrôle social ont perdu le contrôle sur le phénomène.

À cet égard, nous émettons l'hypothèse que les médias, par leur couverture médiatique de la pédophilie, peuvent alimenter ce que Taguieff (2006) nomme « des logiques conspirationnistes ». Par logiques conspirationnistes Taguieff (2006) conçoit une : « vision du monde dominé par la croyance que tous les événements, dans le monde humain, sont voulus, réalisés comme des projets et que, en tant que tels, ils révèlent des intentions cachées – cachées, parce que mauvaises » (p.60). Selon lui, pour qu'un

phénomène social en vienne à capter l'imaginaire conspirationniste, il doit être associé comme la visée d'une organisation secrète et puissante ("une super-élite") qui souhaite exploiter une personne ou un groupe.

À ce sujet, Taguieff (2006) conceptualise quatre grands indicateurs afin de reconnaître les récits conspirationnistes. Premièrement, rien n'arrive par accident et toute coïncidence est fortuite. Deuxièmement, tout ce qui se produit est le résultat d'intentions mauvaises dissimulées ou de volontés malveillantes cachées. Les tenants de la théorie du complot postulent que « tout évènement a été pour ainsi dire programmé, leur baguette divinatoire est la question à "qui profite le crime ? " ». Troisièmement, rien n'est tel qu'il n'y paraît, car « tout se passe dans les coulisses ou les souterrains de l'histoire ». Enfin, l'évènement indésirable est le fruit d'une « ténébreuse alliance » (p.64).

Ainsi, en faisant la promotion d'une méfiance à l'égard des autorités sociales, que sont l'Église, la police ou encore le « Star système », toutes sous-entendues comme louches et complices des réseaux pédophiles, il est possible de penser que la presse écrite alimente des raisonnements conspirationnistes à l'égard du « problème pédophile ». Il est important de noter que nous n'avancons pas ici que les quotidiens québécois sont en eux-mêmes des agents comploteurs et/ou des adeptes de la théorie du complot. Nous invoquons plutôt la possibilité qu'ils contribuent, sans doute inconsciemment, à nourrir l'imaginaire de la conspiration lorsque la pédophilie est abordée.

Selon Taguieff (2006) en cherchant à tout mettre en lumière (ici la pédophilie et ses nombreuses dérives), les médias en viennent à produire en parallèle une zone d'« obscurité » qui peut laisser présager, pour les conspirationnistes, l'idée que les

apparences sont toujours trompeuses et que « la réalité est ailleurs ». Autrement dit, en mettant en vedette des « affaires pédophiles » cachées au sein de l'Église catholique ou encore des interventions policières douteuses en matière de pédophilie, les journaux alimentent un certain discours conspirationniste.

Ceci dit, de notre point de vue et contrairement à ce qu'avance Taguieff (2006), nous croyons que c'est moins une volonté de transparence médiatique qui peut encourager des logiques conspirationnistes que la subjectivité journalistique au sens où nous l'avons abordé lors du premier chapitre.

Comme mentionné précédemment, afin de survivre dans un paysage médiatique concurrentiel et saturé, les maisons de presse cherchent à créer une relation privilégiée avec leur lectorat. Pour ce faire, elles misent sur l'opinion et sur la personnalisation, ce qui donne lieu à de la subjectivité au sens de Watine (2006). Ce dernier a d'ailleurs souligné la tendance croissante qu'ont les journalistes à s'imposer eux-mêmes au sein des articles afin de signifier aux destinataires qu'ils sont personnellement concernés. À son avis, cela donne lieu à un discours journalistique plus « populaire » et moins soutenu par des autorités officielles.

Cette tendance à la subjectivité journalistique a effectivement été remarqué lors de notre analyse. En sollicitant le lecteur à prendre part à une justice morale pour remédier à la justice légale, la presse écrite cherche à établir une relation plus émotive et directe avec son lectorat. Elle le conseille et le guide sur la manière dont il doit intervenir en matière de pédophilie. De plus, l'auteur se positionne couramment dans l'article pour s'adresser directement au lecteur et lui signifier ce qu'il juge de « bien » et de « mal ».

C'est parfois l'auteur lui-même qui remet en question les autorités officielles. On peut dès lors se demander si ce n'est pas cette mise en relation avec le lecteur, où les citoyens sont mis au premier plan dans la restauration de la justice (au détriment des autorités), qui donne lieu à l'imaginaire de la conspiration lorsque la pédophilie est abordée.

En somme, à la lumière de notre analyse, la presse écrite semble de moins en moins dépendante des sources officielles (la police, les experts, les chercheurs, etc.) pour présenter la pédophilie et le pédophile. Comme nous l'avons vu, elle fait davantage intervenir les parents, les victimes et les artistes afin de rendre compte des interventions nécessaires pour contrer ces phénomènes, toujours jugés d'indésirables.

Bibliographie

Travaux cités

- Carignan, M.-E., & Martin, C. (2017). Analyse de statistiques historiques sur le lectorat du quotidien québécois *Le Devoir* de 1910 à 2000. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55-79.
- Paquette, E. (2011). « Le fléau ». Sexualité adolescente, Internet et panique morale. *Globe*, 47-69.
- Ambroise-Rendu, A.-C. (2003). Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation. *Le temps des médias*, 31-41.
- Ambroise-Rendu, A.-C. (2014). *Histoire de la Pédophilie*. Paris: Fayard.
- Ambroise-Rendu, A.-C. (2016). Reconnaître et qualifier la violence : comment la pédophilie est devenue un sujet de choix pour les médias. *Modern & Contemporary France*, 363-376.
- American Psychiatric Association. (2013a). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (5th Edition)*. Washington.
- Assarsson, Liselott, & Pål Aarsand. (2011). How to Be Good': Media Representations of Parenting. *Studies in the Education of Adults* 43.1, 78-92.
- Beauchesne, L. (2014). *Introduction à la criminologie*. Montréal: Bayard Canada.
- Bédard, J., & Sallée, N. (2015). Les âges du consentement. Militantisme gai et sexualité des mineurs en France et au Québec (1970-1980). *Femmes, Genre, Histoire*, 99-124.
- Best, J. (1990). *Threatened children : Rhetoric and Concern about Child-Victims*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Best, J. (1995). *Images of issues: Typifying contemporary social problems*. New York: Aldine de Gruyter.
- Best, Joel. (1999). *Random Violence: How We Talk about New Crimes and New Victims*. Berkeley: University of California Press.

- Blaagaard, B. (2013). Shifting boundaries: Objectivity, citizen journalism and tomorrow's journalists. *Journalism*, 1076-1090.
- Boussaguet, L. (2008). *La pédophilie, problème public*. Paris: Dalloz.
- Cassell, J., & Cramer, M. (2008). High Tech or High Risk: Moral Panics about Girls O. *Center for Technology and Social Behavior*, 53-76.
- Charaudeau, P. (2005). *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles: De Boeck.
- Charron, J., & de Bonville, J. (1997). Le paradigme du journalisme de communication : essai de définition. *Communication*, 51-97.
- Charron, J., & de Bonville, J. (2004). Le journalisme et le marché : de la concurrence à l'hyperconcurrence. Dans C. Brin, J. Charron, & J. de Bonville, *Natures et transformations du journalisme : théorie et recherches empirique* (p. 454). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Chassagne, A. (2013). *Pierre Verdrager, L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*. Récupéré sur journals.openedition: <http://journals.openedition.org/lectures/11443>
- Chiotti, J. M. (2009). *The "illusive" female sex offender: a quantitative content analysis of media exposure*. Washington: Washington state university.
- Christians, C., Glasser, T., McQuail, D., Nordenstreng, K., & White, R. (2009). *Normative theories of the media: Journalism in democratic societies*. Illinois: University of Illinois Press.
- CHRS. (2020). *SIRS*. Récupéré sur chrs.uqam.ca: <https://chrs.uqam.ca/index.php/ressources/sirs/>
- Ciavaldini, A. (2020). *PÉDOPHILIE*. Récupéré sur Encyclopædia Universalis France: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/pedophilie/1-etymologie-et-mythologie/>
- Cohen, S. (2002). *Folk Devils and Moral Panics*. New York: Routledge.
- Corriveau, P., & Fortin, F. (2015). *Who is Bob_34?: investigating child cyberpornography*. Vancouver: UBC Press.

- Crane, J. (2018). *Child Protection in England, 1960–2000: Expertise, Experience, and Emotion*. UK: University of Oxford.
- Dantinne, M. (2009). Médiatiser ou média-attiser le crime ? *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 301-310.
- de Bonville, J. (1995). La recherche en histoire de la presse au Québec : bilan bibliométrique. *Documentation et bibliothèques*, 169-172.
- Delacroix, J. (2017). *Fondements et limites d'une analyse critique du discours médiatique*. Louvain-la-Neuve: Faculté de philosophie, arts et lettres de l'Université Catholique de Louvain.
- Demers, F. (2007). Déstructuration et restructuration du journalisme. *tic&société*, 27-55.
- Dowler, K., Fleming, T., & Muzzati, S. (2006). La construction sociale du crime : les médias, le crime et la culture populaire. *Criminologie*, 851-865.
- Fairclough, N. (1995a). *Media discourse*. London: Hodder Education part of Hachette Livre UK.
- Fairclough, N. (1995b). *Critical Discourse Analysis. The critical study of language*. New York: Longman Publishing.
- Fairclough, N. (2003). *Analysing Discourse: Textual Analysis for Social Research*. New York: Routledge.
- Fairclough, N., & Wodak, R. (1997). Critical discourse analysis. Dans T. A. Van Dijk, *Discourse Studies. A Multidisciplinary Introduction. Vol.2 Discourse as Social Interaction*. (pp. 258-84). Londres: SAGE.
- Flowerdew, J., & Richardson, J. E. (2017). *The Routledge Handbook of Critical Discourse Studies*. London : Routledge.
- Fourquet-Courbet, M.-P., & Courbet, D. (2009). Analyse de la réception des messages médiatiques Récits rétrospectifs et verbalisations concomitantes. *Communication & langages*, 117-135.
- Goode, E., & Ben-Yehuda, N. (1994). Moral Panics: Culture, Politics and Social Constructions. *Annual Review Sociology*, 149-171.

- Greco, C. (2016). *alling Back on the Concept of (Moral) Panic: Questioning Significance, Practicality, and Costs*. Ottawa: Doctorate in Philosophy degree in Criminology, Department of Criminology Faculty of Social Sciences University of Ottawa .
- Greco, C., & Corriveau, P. (2014). La représentation médiatique du leurre d'enfants à l'aide des nouvelles technologies : une mise en mots et en maux. *Seminario de investigación de género y estudios culturales*, 35-56.
- Hall, S., Critcher, C., Jefferson, T., Clarke, J., & Roberts, B. (1978). *Enlarge Policing the Crisis. Mugging, the State and Law and Order*. Londres: The Macmillan Press. .
- Humby, T.-L. (2012). *Legal Professional Identity Formation and the Representation of Legal Professionals in Classroom Talk*. Thèse de doctorat en philosophie. Johannesburg: University of the Witwatersrand.
- Jean, P. (2020). *La loi des pères* . Paris: édition du Rocher.
- Jenkins , P. (1998). *Moral Panic: Changing Concepts of the Child Molester in Modern America*. New Haven: Yale University Press.
- Jenkins, P. (1996). *Paedophiles and PRIEST, anatomy of a contemporary crisis*. Oxford: Oxford university press.
- Kohm , S. (2017). Representing the pedophile. Dans *Routledge International Handbook of Visual Criminology* (pp. 1-567). New York: Routledge.
- Kohm, S., & Greenhill, P. (2011). Pedophile crime films as popular criminology: A problem of justice? *Theoretical Criminology*, 195-215.
- Kovach, B., & Rosenstiel, T. (2001). *The elements of journalism*. New York: Crown Publishers.
- Landor , R. (2009). Double standards? Representation of male vs. female sex offenders in the Australian media. *Griffith Working Papers in Pragmatics and Intercultural Communication*, 84–93.
- Larousse. (2020). *événements de mai 1968* . Récupéré sur Larousse: https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/événements_de_mai_1968/131140

- Lavoine, Y. (1990). Le journaliste saisi par la communication. Dans M. Martin, *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1990* (pp. 161-173). Paris: Albin Michel.
- Le, E. (2000). Pour une analyse critique du discours dans l'étude des relations internationales. Exemple d'application à des éditoriaux américains sur la guerre en Tchétchénie. *Études internationales*, 489-515.
- Loseke, D. (2003). *Thinking About Social Problems An Introduction to Constructionist Perspectives*. New York: Routledge.
- Maigret, É. (2003). *Sociologie de la communication et des médias*. Paris: Armand Colin.
- Mauger, G. (2006). *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*. Paris: Belin.
- Mogashoa, T. (2014). Understanding Critical Discourse Analysis in Qualitative Research. *International Journal of Humanities Social Sciences and Education*, 104-113.
- Naylor, B. (2001). The 'Bad Mother' in Media and Legal Texts. *Social Semiotics*, 155-176.
- O'Connor, A. (2009). Infotainment's appeals and Consequences. *NEOAMERICANIST*, 1-11.
- Paquette, E. (2011, février 15). « Le fléau ». Sexualité adolescente, Internet et panique morale. *Images et représentations de la sexualité au Québec*, pp. 47-69.
- Parent, G.-A. (1987). Presse et corps policiers : complicité et conflit. *Les Presses de l'Université de Montréal*, 99-120.
- Parent, G.-A. (1990). Les médias : source de victimisation. *Criminologie*, 47-71.
- Park, J., & Sang Jin, C. (2011). La théorie du complot comme un simulacre de sciences sociales ? *Sociétés*, 147-161.
- Petitclerc, A., & Schepens, P. (2009). Représenter les acteurs sociaux. *Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, 1-30.
- Potvin, M. (2008). *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique?* Outremont: ATHÉNA Éditions.
- Ramos, R., Martins Paula, C., & Pereira, S. (2013). Les enfants en danger dans la presse : la construction discursive de l'enfant agresseur et de l'enfant victime dans des narrations médiatiques. *Langage et société*, 91-113.

- Revenin, R. (2015). Ambroise-Rendu Anne Claude, Histoire de la pédophilie, 19e-21e siècle ; Idier Antoine, Les alinéas au placard ; Verdrager Pierre, L'enfant interdit. *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, 235-240.
- Rushkoff, D. (1996). *Media Virus. Hidden Agendas in Popular Culture*. New York: Ballantine Books ed.
- Sacco, V. (1995). Media Constructions of Crime. *Sage Publications*, 141-154.
- Schissel, B. (2006). *Still Blaming Children: Youth Conduct and the Politics of Child Hating*. Black Point: Fernwood Publishing.
- Sormany, P. (2011). *Le métier de journaliste : guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec, 3e édition revue et mise à jour*. Montréal: Boréal.
- Spector, M., & Kitsuse, J. (2001). *Constructing Social Problems*. New York: Routledge.
- Surette, R. (1992). *Media, crime and criminal justice: Images and realities*. Pacific Grove: Brooks/Cole.
- Surette, R. (2007). *Media, crime, and criminal Justice: Images, realities and policies*. Belmont: Thompson Wadsworth.
- Surette, R., & Otto, C. (2002). A test of a crime and justice infotainment measure. *Journal of Criminal Justice*, 443-453.
- Taguieff, P.-A. (2006). *L'imaginaire du complot mondial, Aspects d'un mythe moderne*. Paris: Mille et Une Nuits.
- Van Dijk, T. (2015, janvier 16). *Critical Discourse Analysis*. Récupéré sur <http://www.discourses.org>: <http://www.discourses.org/OldArticles/Critical%20Discourse%20Analysis.pdf>
- Van Leeuwen, T. (1996). The Representation of Social Actors. Dans C. R. Cadlas-Coulthard, & M. Coulthard, *Texts and Practices - Readings in Critical Discourse Analysis* (pp. 32-70). Londres: Routledge.
- Van Leeuwen, T. (2008). *Discourse and Practice: New Tools for Critical Analysis*. Oxford: Oxford University Press.
- Van Meerbeck, P. (2004). *L'infamille ou la perversion du lien*. Bruxelles: De Boeck Université.

- Verdrager, P. (2013). *L'enfant interdit*. Paris: Armand Colin.
- Verschueren, J. (1999). *Understanding pragmatics*. New York: Oxford University Press.
- Von Krafft-Ebbing, R. (1886). *Psychopathia sexualis: A medico-forensic study*. New York: Bell Publishing Company.
- Wardle, C. (2007). Monsters and Angels: Coverage of Child Murders in the USA 1930–2000. *Journalism*, 263-284.
- Watine, T. (2006). De la multiplication des procédés interactionnels dans les contenus de presse : vers un journalisme de conversation. *Les cahiers du journalisme*, 71-102.
- Waynberg, J. (2011). La pédophilie, une menace obscure et sans visage. Dans V. Bedin, & J.-F. Dortier, *Violence(s) et société aujourd'hui* (p. 258). Paris: Petite bibliothèque.
- Wodack, R. (2004). *Methods of Critical Discourse Analysis*. Londres: SAGE.
- Wodak, R. (1996). *Disorders of Discourse*. Londres: Longman.
- Zack, E., Lang, J., & Dirks, D. (2018). “It must be great being a female pedophile!”: The nature of public perceptions about female teacher sex offenders. *Crime Media Culture*, 61-79.

Journaux Cités

La Presse. (2019, février 28). Écouter ou Boycoter ?

La Presse. (2019, 10 27). Condamné à une peine « clémente » de 90 jours de prison.

La Presse. (2019, 02 23). L'ouragan menace le Vatican !

La Presse. (2019, 11 07). Monsieur Tout-le-Monde et la prostitution juvénile.

La Presse. (2019, 07 22). Une femme coupable pour avoir échangé des scénarios sexuels impliquant des enfants.

Le Devoir . (2019, 12 31). "Le consentement" sans concession de Vanessa Springora.

Le Devoir. (2019, 03 05). Diffuser ou bloquer Michael Jackson?

Le Devoir. (2019, 08 22). Jonathan Bettez poursuivrait la SQ pour 10 millions.

Le Devoir. (2019, 03 21). Les éditeurs crient à la censure.

Le Devoir. (2019, 03 06). Les fans de Michael Jackson montent au créneau.

Le Devoir. (2019, 03 07). Michael Jackson et les autres

Le Journal de Montréal. (2015). Un pédophile en cavale. *le Journal de Montréal*.

Le Soleil. (2019, 05 11). «Un spectacle très déculpabilisant».

Le Soleil. (2019, 10 17). Démantèlement d'un réseau présent dans 38 pays.

Le Soleil. (2019, 01 08). Détenu trois jours dans le Sud.

Le Soleil. (2019, 08 17). Illégal et dégradant.

Le Soleil. (2019, 12 28). Le cas des pédophiles. 22.

Le Soleil. (2019, 11 23). Piégé par la mère de sa victime.

Le Soleil. (2019, 12 5). Une des victimes plaide coupable.

Annexe

Annexe-A



Father and son- Walter Chapell, 1962

Annexe-B



Charlie Hebdo, 29 août 2018.